

**Rapport
de gestion
de la**

cpev

**CAISSE DE PENSIONS
DE L'ETAT DE VAUD**

2002



**CAISSE DE PENSIONS
DE L'ETAT DE VAUD**



51^e exercice

Sommaire

Conseil d'administration	page	5
<hr/>		
Rapport d'activité	page	7
<hr/>		
Prestations selon la LPP	page	27
<hr/>		
Liste des immeubles	page	31
<hr/>		
Comptes annuels	page	37
<hr/>		
– <i>Profits et pertes</i>		
– <i>Bilan</i>		
– <i>Annexe aux comptes</i>		
<hr/>		
Rapport de l'Organe de contrôle	page	59
<hr/>		
Annexes au rapport de gestion	page	63

Conseil d'administration

(composition à la publication)

Président:

- M. Jacques-Henri BRON, avocat, Lausanne

Vice-Président:

- M. Daniel CHEVALLEY, inspecteur principal adjoint à la Police cantonale vaudoise, Lausanne

Membres:

- M. Jean MAUERHOFER, directeur d'établissement scolaire, Puidoux
- M. Eric ROCHAT, médecin, Saint-Légier
- Mme Marinette KELLENBERGER, experte comptable diplômée, Yverdon-les-Bains
- M. Henry-William ISLER, adjoint universitaire, Jongny

Secrétaire:

- M. Jean Daniel MARTIN, président de tribunal, Lausanne

Secrétaire suppléant:

- M. Alexandre BERNEL, avocat, Lausanne

Assiste aux séances:

- M. Pascal BROULIS, chef du Département des finances ou son représentant
- M. Giancarlo OMBELLI, secrétaire général adjoint, Lausanne

La Caisse de pensions de l'État de Vaud est gérée par:

**Les Retraites Populaires**
Services aux Institutionnels

cpev

cpev

cpev

Rapport d'activité

cpev

cpev

cpev

Rapport d'activité 2002

Introduction

Remarques liminaires - La présentation du rapport de gestion et des comptes de la CPEV doit permettre au lecteur qui n'est pas un familier de la Caisse d'en comprendre la structure et d'avoir une vision claire de la marche des affaires durant l'exercice considéré.

Afin de faciliter une lecture comparative, le présent rapport reprend l'articulation adoptée lors des précédents exercices. Dans le même esprit, les éléments chiffrés de l'exercice 2001 sont rappelés dans le bilan et les comptes, avec mention des différences 2002 - 2001.

Le Conseil d'administration **1**

a) Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a tenu 54 séances. A celles-ci s'ajoutent un nombre important de réunions de commissions et de délégations spéciales où les membres du Conseil ont représenté la Caisse.

b) Assumant la tâche de diriger et d'administrer la Caisse (art. 110 LCP), le Conseil d'administration a consacré une part non négligeable de son activité à la gestion des affaires courantes. Il s'est penché sur de nombreux cas d'invalidité, de rachats, de maintiens d'affiliation, de libérations de remboursement et de demandes d'aide par le fonds de prévoyance; dans le cadre de ses compétences, il a également traité les réclamations et assuré le suivi des causes, relativement peu nombreuses, qui ont été portées devant le Tribunal cantonal des assurances et l'autorité judiciaire fédérale de recours.

c) Dans un contexte économique exceptionnellement difficile, le Conseil d'administration a consacré une part prépondérante

de son attention à la gestion financière de la Caisse. Après un exercice 2001 décevant, la conjoncture internationale et nationale s'est encore aggravée, au point que le résultat de l'exercice 2002 est franchement négatif.

Pour l'essentiel cependant, cette contre-performance est imputable au marché des valeurs mobilières. L'instabilité géopolitique qui a suivi les événements du 11 septembre 2001 a accentué le ralentissement économique déjà constaté auparavant. La confiance des investisseurs a de plus été émoussée par plusieurs scandales majeurs qui ont mis en cause le travail - voire l'honnêteté - de dirigeants d'entreprises, de maisons d'audit et d'analystes financiers. Déjà largement amorcée durant le précédent exercice, la chute des cours des actions suisses et étrangères s'est encore accélérée en 2002 et n'a pas épargné les valeurs dites « traditionnelles ».

Cette évolution inquiétante a amené la caisse gérante à affiner encore sa gestion, en définissant des critères qualitatifs et

quantitatifs, régissant de manière rigoureuse les décisions d'achat ou de vente (« entrées/sorties ») dans le cadre du suivi des titres et des fonds de placements. Certaines composantes du portefeuille de valeurs mobilières ont été liquidées, de manière à diminuer les risques auxquels la Caisse était exposée.

Cela étant et contrairement à certains autres acteurs du marché, la Caisse a écarté une politique de vente systématique ou du moins massive des titres étrangers et/ou suisses de son portefeuille. Ce choix – *possible dès lors que les ressources (cotisations/rachats) de la Caisse dépassent ses besoins en liquidités (prestations)* – pèse lourdement sur le résultat 2002 par le jeu des ajustements obligatoires de valeurs. En effet, tout écart négatif entre le prix d'achat d'une action et son cours au 31 décembre de l'exercice doit être comptabilisé comme une perte. Soulignons toutefois que cette perte comptable n'est pas définitivement réalisée, au contraire de celle qui aurait découlé de la vente à la baisse du portefeuille de titres. A l'inverse aussi, en restant présente sur le marché des valeurs mobilières, la Caisse pourra bénéficier immédiatement de la hausse des cours boursiers qui, quand bien même elle se fait attendre, devrait succéder à la chute desdits cours.

Au plan suisse notamment, le Conseil a considéré qu'il n'appartenait pas à un investisseur institutionnel de contribuer à la spirale baissière des cours en cédant les titres de grandes sociétés qui représentent autant d'importants employeurs. Il est en effet apparu qu'une institution de prévoyance doit se préoccuper de l'influence négative d'une telle politique d'investissement sur l'avenir économique et social du pays.

d) De surcroît, la préservation d'un portefeuille d'actions important s'impose en raison des impératifs de diversification et du caractère mitigé des perspectives de rendement des autres véhicules de placement dans l'hypothèse d'un réinvestissement rapide du produit de la vente de ce portefeuille.

Actuellement, les émissions d'obligations suisses et étrangères sont d'une attractivité relative, compte tenu des taux d'intérêt particulièrement bas pratiqués au niveau mondial. Les taux hypothécaires sont eux-mêmes à la baisse, la concurrence dans ce domaine s'étant d'ailleurs accentuée.

Une fois de plus, le secteur immobilier a procuré durant l'exercice écoulé un rendement notablement supérieur au taux technique de 4%. Force est toutefois de constater que malgré les efforts déployés par les services avisés de la caisse gérante, il est difficile de multiplier les investissements intéressants dans la pierre, qu'il s'agisse de bâtiments existants ou de projets de construction.

e) Fort des éléments qui précèdent et compte tenu du fait que la situation de la Caisse ne se différencie pas de celle du secteur de la prévoyance en général, en Suisse ou à l'étranger, le Conseil d'administration a renoncé à réorganiser de manière drastique l'allocation des actifs.

f) Le résultat négatif de l'exercice 2002 a suscité une baisse du degré de couverture de 71.7% à 64.1%, ramenant celui-ci au niveau prévalant au milieu des années 1990. A cet égard, il convient de rappeler que la législation sur la prévoyance professionnelle autorise les institutions de prévoyance de collectivités publiques à déroger au principe « du bilan en caisse fermée », soit à l'obligation de couvrir à 100% les engagements calculés sur la base de l'effectif du moment des assurés et pensionnés. La pérennité des collectivités publiques en tant qu'employeurs permet en effet d'exclure l'hypothèse d'une liquidation brutale de l'institution de prévoyance.

Ce degré de couverture de 64.1% reste largement supérieur à celui de 50% imposé par l'article 117 LCP jusqu'au 31 décembre 2002. En revanche, il éloigne considérablement la Caisse de l'objectif fixé à 75% au 31 décembre 2005 par la révision de la LCP.

Cette révision est issue d'un processus de négociations des conditions d'emploi entre la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF) et le Conseil d'État, processus engagé en période de haute conjoncture boursière. La tendance, alors favorable, procurait des rendements élevés qui contribuaient grandement à l'amélioration du degré de couverture et à l'alimentation du fonds de compensation, précisément destiné à pallier l'insuffisance de futurs résultats.

Dans l'optimisme ambiant, le législateur a fixé un délai qui s'avère aujourd'hui extrêmement court pour atteindre le degré de couverture voulu de 75%. La nouvelle loi prévoit en outre qu'à sa date d'entrée en vigueur, la valeur en capital des allocations de renchérissement en cours au 1er janvier 2003 - soit un montant de l'ordre de 378 millions de francs - est prélevée sur le fonds de compensation pour être reversée sur un nouveau « fonds des allocations de renchérissement en cours ». Enfin, suivant l'accord conclu au terme des négociations précitées, le texte voté par le Grand Conseil prescrit la création d'un plan complémentaire en primauté des cotisations, offrant un rendement garanti de 4% l'an. Le degré de capitalisation de ce plan complémentaire doit être de 100%, hormis les montants transférés du plan de base au moment de l'entrée en vigueur de la révision.

Le Conseil d'administration de la Caisse n'a pas manqué de tirer la sonnette d'alarme dès qu'il est apparu que la conjoncture rendait extrêmement problématique l'application de la nouvelle loi, dont l'entrée en vigueur a longtemps dépendu de celle de la loi sur le personnel (LPers). A la suite de divers contacts, le Conseil d'État a décidé fin 2002 que la révision de la LCP entrerait en vigueur le 1er janvier 2003, à l'exception des dispositions introduisant et régissant le plan complémentaire.

Le rendement négatif de l'exercice 2002 a justifié un prélèvement de l'ordre de 675 millions de francs sur le fonds de

compensation, dont le solde s'élève à quelque 32 millions de francs au 31 décembre 2002. Toutefois, dès la comptabilisation au 1er janvier 2003 de la valeur en capital des allocations de renchérissement précédemment accordées, l'état du fonds est devenu largement négatif. Cela signifie que si un rendement de 4% n'est pas atteint au 31 décembre 2003, l'État devra verser à la Caisse l'écart d'avec le rendement effectif, sous réserve d'une éventuelle modification législative intercurrente.

Dans ces circonstances délicates, le Conseil, exerçant la nouvelle compétence octroyée par la révision de la LCP, a pris la décision difficile, mais à son avis incontournable, de ne pas indexer au 1er janvier 2003 les pensions en cours. La décision inverse aurait en effet suscité un nouveau prélèvement sur le fonds de compensation de la valeur en capital de cette allocation de renchérissement supplémentaire. Cette valeur, estimée à environ 45 millions de francs, aurait abaissé d'autant le solde déjà négatif du fonds de compensation. La non-indexation des rentes en 2003 a été attaquée par la voie judiciaire, sans que le sort de cette procédure ne soit connu à ce jour.

Le problème suscité actuellement par les allocations de renchérissement met en lumière le fait que, depuis la création de la Caisse il y a plus d'un demi-siècle, la charge de ces allocations a peu à peu été transférée du budget de l'État vers l'institution de prévoyance sans que le législateur ait prévu en parallèle son financement par des cotisations à la charge de l'employeur et/ou des assurés. Certes, jusqu'à aujourd'hui, la Caisse a toujours été capable de servir ces allocations. Le prix de ce service est toutefois très élevé si l'on sait que, sans la charge de ces allocations de renchérissement, le degré de couverture de la Caisse s'élèverait à 83.5% au 1er janvier 2003.

g) Dans ce contexte délicat, le Conseil d'administration a sollicité et obtenu un suivi encore plus détaillé et serré de l'évolution

de la situation financière de la Caisse. Outre les spécialistes de la gérante, divers intervenants externes ont été mis en œuvre. Un groupe de travail auquel participent des représentants du Conseil et de la gérante a été constitué par le gouvernement cantonal aux fins de déterminer dans les meilleurs délais quels sont les moyens de résoudre les problèmes posés à la fois par le nouveau cadre légal et par la conjoncture actuelle. Plus que jamais, le Conseil d'administration déploie toute sa vigilance et offre toute sa disponibilité en ces temps difficiles.

h) L'atmosphère troublée dans laquelle évolue la Caisse impose la plus grande transparence.

Dans le cadre de la gestion interne, ce souci de transparence a suscité une modification de la tarification des prestations des Retraites Populaires dès l'exercice 2002. Cette modification a été approuvée par l'organe de contrôle et le Conseil d'État conformément à l'article 116 LCP. Alors qu'auparavant, les frais effectifs de la gérante étaient répartis entre les institutions gérées selon une clé dite « Huguenin » qui ne permettait

pas en elle-même la maîtrise de l'évolution de ces frais, le nouveau système définit clairement le coût des prestations (aussi diverses qu'appréciées) fournies par Les Retraites Populaires. Il permet également une comparaison avec le niveau de frais d'autres institutions de prévoyance, comparaison qui se révèle favorable à la Caisse.

Sachant que le destin de la Caisse dépend largement du législateur cantonal, le Conseil d'administration a toujours à cœur de fournir aux instances politiques les éléments d'analyse nécessaires à la prise de décision. La communication avec le Conseil d'État, en particulier via le Département des finances, s'est ainsi intensifiée. Les demandes d'informations des associations de personnel sont traitées avec la même diligence.

Vis-à-vis de l'extérieur, le Conseil a encore développé le contenu des informations publiées, en particulier sur le site Internet de la Caisse. Chacun peut dès lors accéder aux renseignements pertinents concernant l'institution de prévoyance des collaborateurs et pensionnés de l'État de Vaud. ■

Effectif des actifs

Du 1er janvier au 31 décembre 2002, nous avons enregistré une augmentation nette de l'effectif des assurés de 782 unités. En effet, ce dernier a passé de 23'779 à 24'561 (lettre I de l'annexe aux comptes). Les annexes B,C,D et E donnent des indications

détaillées relatives aux structures d'âges et les degrés moyens d'activité. Nous relevons que l'âge moyen des assurés est, une fois encore, en légère augmentation. Il se situe à 42 ans et 7 mois à la fin de l'année alors qu'il était, au 1er janvier, de 42 ans et 5 mois.

Effectif des pensionnés

Au cours de l'exercice 2002, l'effectif des pensionnés a évolué de la façon suivante :

Effectif au 01.01.2002

Invalides définitifs	1'720	
Invalides temporaires	45	
Retraités	5'723	
Conjoints survivants	1'724	
Enfants	968	10'180

Augmentation

Nouveaux invalides définitifs	107	
Nouveaux retraités	364	
Nouveaux conjoints survivants	104	575

Diminution

Sorties par décès		
Invalides définitifs décédés	36	
Retraités décédés	175	
Conjoints survivants décédés	58	-269

Sorties par suppression de pension

Invalides définitifs (art. 59 LCP)	4	
Conjoints survivants (art. 63 LCP)	2	-6

Mouvements: pensions temporaires

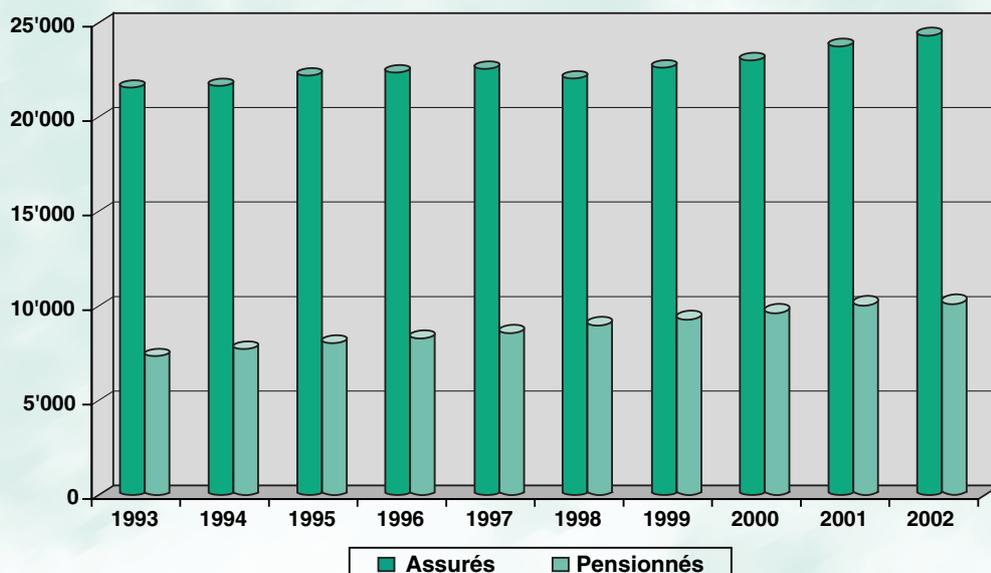
Invalides temporaires	21	
Enfants	11	32

Effectif au 01.01.2003

Invalides définitifs	1'787	
Invalides temporaires	66	
Retraités	5'912	
Conjoints survivants	1'768	
Enfants	979	10'512

Les annexes F et G donnent des indications détaillées relatives aux âges prévisibles de retraites, aux âges effectifs de retraites ainsi qu'à la structure d'âge des pensionnés.

Évolution de l'effectif des assurés et des pensionnés du 31 décembre 1993 au 31 décembre 2002

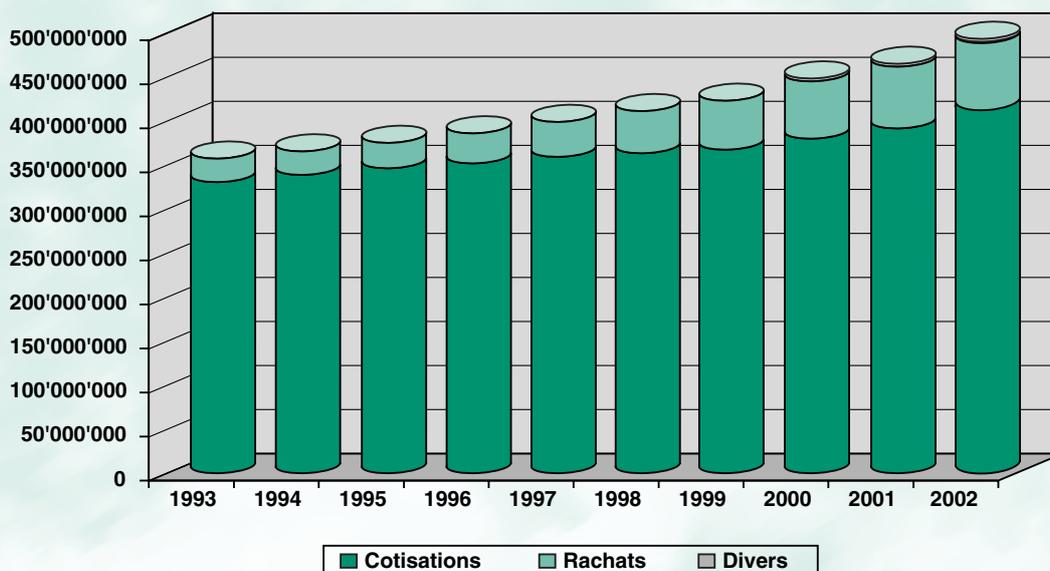


Ressources

Au cours de l'année 2002, les ressources ont augmenté de quelque CHF 32,5 millions. Cette différence provient principalement des contributions de rachats (CHF 14,8 millions) et des cotisations et contributions (CHF 16,6 millions) ainsi que des remboursements de versements anticipés pour le loge-

ment (CHF 0,96 million). L'augmentation constatée sur les cotisations et contributions résulte des augmentations statutaires accordées aux fonctionnaires d'une part, de l'adaptation des traitements au renchérissement (0,6% au 1er janvier 2002) et de l'accroissement de l'effectif des assurés d'autre part.

Évolution des ressources de 1993 à 2002



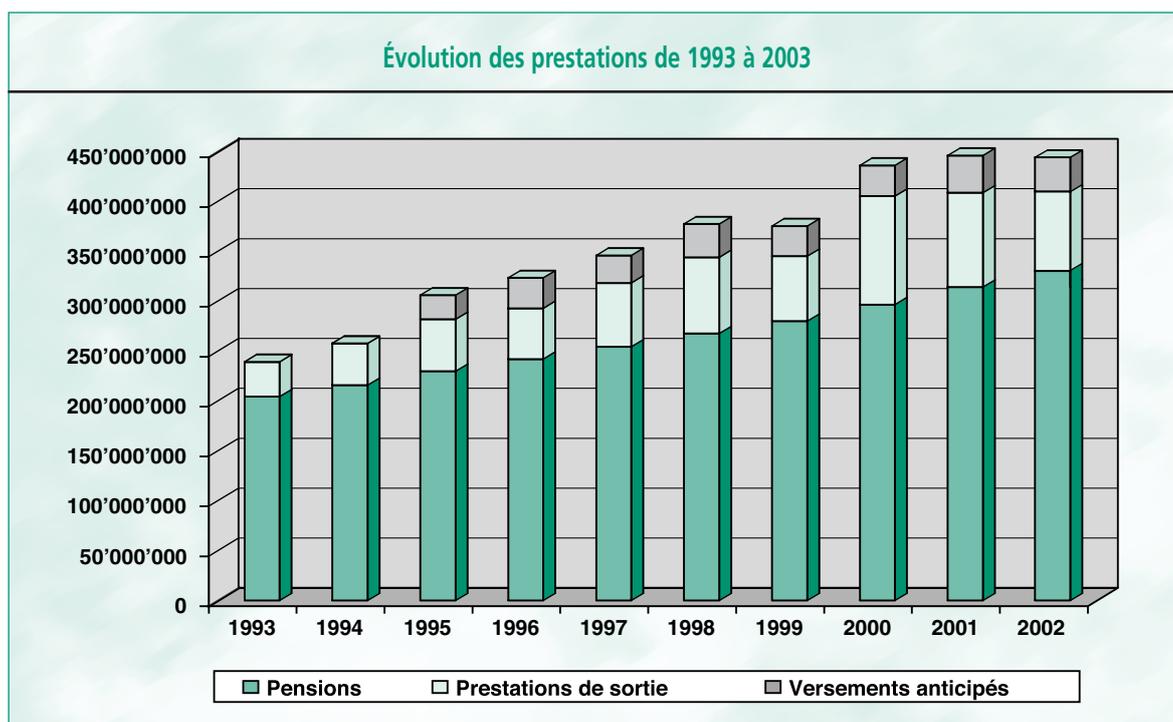
Prestations

Au cours de l'année 2002, les prestations ont diminué globalement de CHF 1.4 millions.

Les prestations de sortie ont diminué d'environ CHF 15 millions. Les versements anticipés pour l'acquisition d'un logement en propriété ou ceux entraînés par un divorce ont globalement diminué de CHF 3 millions. Il convient de rappeler que ces versements n'exercent aucune influence

sur l'équilibre financier de la Caisse, puisqu'ils sont assortis d'une réduction des droits des assurés concernés.

L'augmentation des pensions de CHF 13.5 millions est due à l'indexation des pensions de 0,6% au 1er janvier 2002 et au nombre croissant de bénéficiaires. Elle s'inscrit cependant dans la tendance observée ces dernières années.



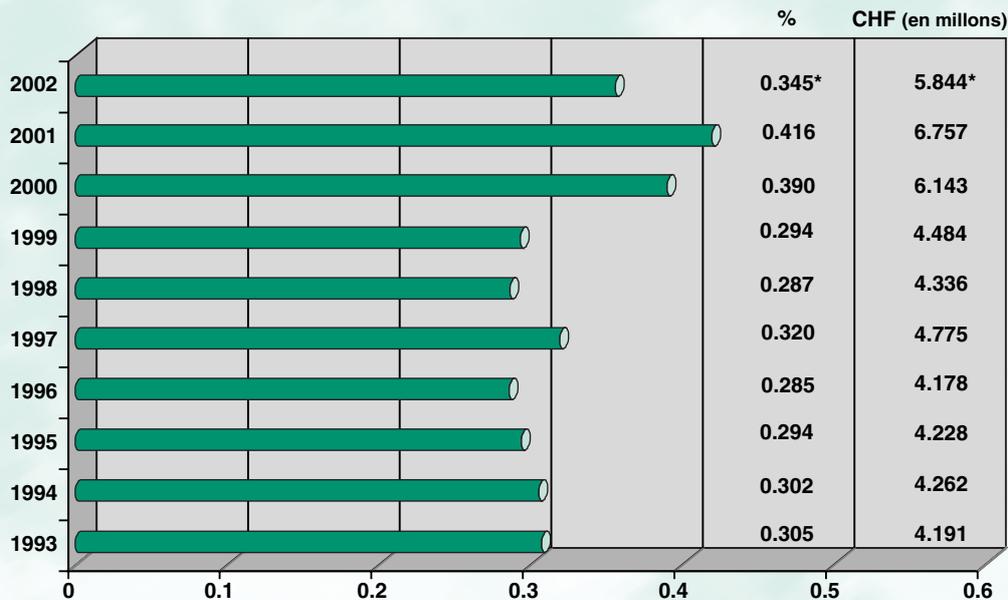
Frais d'administration **3**

Le mode de facturation des services des Retraites Populaires a été modifié au 1er janvier 2002. Le système appliqué jusqu'en 2001 était basé sur un principe de répartition des frais effectifs entre toutes les entités gérées par les Retraites Populaires. Dès 2002 la facturation tient compte d'un forfait administratif par assuré et pensionné d'une part et de commissions relatives à la gestion des divers placements d'autre part. Ces dernières sont directement imputées comme charges desdits placements. Cette

nouvelle méthode correspond mieux aux normes du marché et permet une meilleure comparaison avec ce dernier, tout en étant plus simple et plus transparente.

Pour déterminer les frais d'administration, on additionne les frais directs et les frais de gestion administrative et l'on déduit les recettes diverses. Les frais d'administration sont exprimés en pour-cent de la somme des traitements cotisants.

Évolution des frais d'administration de 1993 à 2002



* nouvelle méthode de calcul

4 Disponibilités, débiteurs à court terme et transitoires

Pour ces postes, le Conseil d'administration a fixé une fourchette d'allocation des actifs comprise entre 0 et 4%. Cette fourchette a été respectée. ■

5 Débiteurs, prêts à long terme et investissements non-traditionnels

Banques comptes à terme plus de 12 mois

Les CHF 16.6 millions représentent des prêts garantis par obligations simples auprès de différentes banques Raiffeisen du Canton de Vaud.

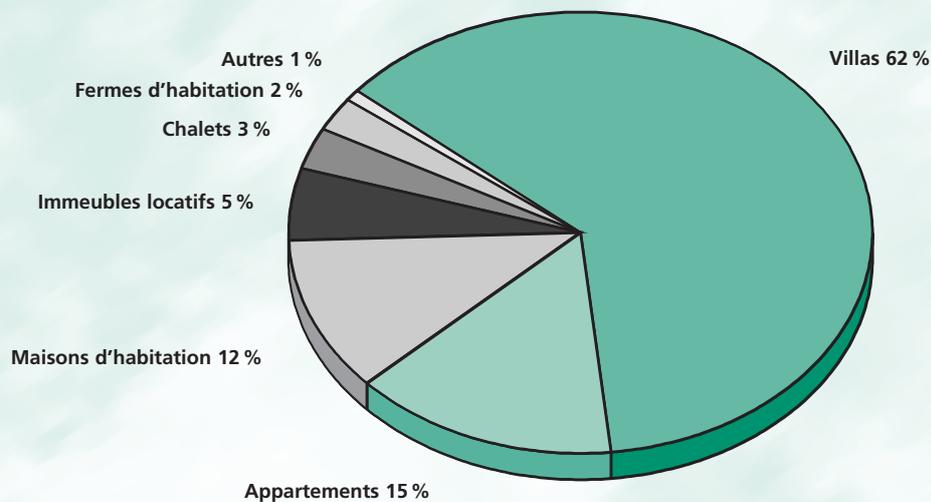
Sur le plan du risque, le taux de couverture des prêts (rapport entre l'estimation des gages et le prêt accordé) est supérieur à 220%. La situation du portefeuille est donc très saine.

Créances hypothécaires

Les nouveaux prêts et compléments se sont élevés à CHF 26.5 millions alors que les remboursements se sont montés à CHF 48.5 millions. Les demandes de compléments pour rénovation des gages ont été importantes en 2002 comme en 2001.

La répartition des créances hypothécaires, en fonction du type de gage, s'établit, au 31 décembre, de la manière suivante :

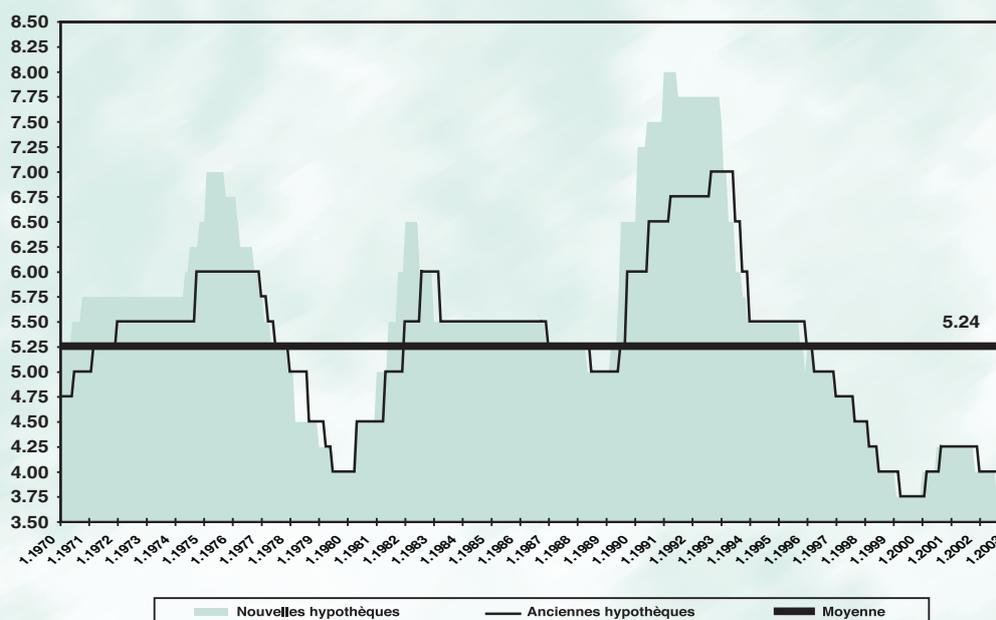
Répartition des créances hypothécaires au 31 décembre 2002



En 2002, les taux hypothécaires ont subi une baisse d'un quart pour cent dès le 1er octobre 2002, ramenant le taux d'intérêt en 1er rang à 3 ¾%.

Le rendement net des créances hypothécaires s'est élevé à 3.85% (2001 : 4.23%).

Évolution du taux des prêts hypothécaires



Prêts aux corporations de droit public

Au cours des dernières années, la Caisse a accordé à diverses institutions de droit public des prêts qui se répartissent en deux catégories :

- les prêts à taux variables dont le taux d'intérêt a été ramené de 4% à 3¾% dès le 1er octobre 2002;
- les prêts à taux fixes d'une durée de 2 à 10 ans. Les taux d'intérêts sont fixés au moment de l'octroi du prêt et ne varient

plus durant toute la durée de ce dernier. En 2002, les taux ont été fixés en tenant compte du marché des obligations et des conditions des établissements bancaires.

Le rendement net des diverses catégories ci-dessus s'est élevé à 4.34% (2001 : 5.00%).

Avances AVS à récupérer

L'avance AVS a été introduite en 1985. Elle est servie jusqu'à l'âge AVS puis, elle est remboursée sur une période de 10 ans.

Le compte «Avances AVS à récupérer» a évolué, en 2002, de la manière suivante :

Solde à nouveau au 1er janvier			CHF	7'047'016.25
Avances AVS en cours de paiement	CHF	1'930'562.80		
Avances AVS en cours de remboursement	CHF	-1'538'249.95		
Charges sur avances AVS (Note 1)	CHF	-87'359.00		
Produits sur avances AVS (Note 1)	CHF	330'693.35	CHF	635'647.20
Solde au 31 décembre			CHF	7'682'663.45

Investissements non-traditionnels

En 2002, ceux-ci sont constitués par :

Fonds spécialisés dans les sociétés non cotées en bourse («private equity»)			CHF	26'117'807.82
Fonds de couverture («hedge funds»)			CHF	60'019'172.90
Soutien économique				
– Coopératives de logements principalement	CHF	4'897'034.00		
– Immobilier	CHF	10'000'000.00	CHF	14'897'034.00
			CHF	101'034'014.72

Deux immeubles à caractère de soutien économique sont enregistrés dans cette rubrique, mais répertoriés dans l'immobilier pour le contrôle du respect des normes de l'OPP2.

Le taux de rendement net des investissements non-traditionnels s'est élevé à -14.97% (2001 : -65.52% et 2000 : +18.96%), en raison des ajustements de valeurs engendrés notamment par des normes prudentes en matière d'évaluation. ■

Après les années 2000 et 2001 très moroses, l'exercice 2002 a été marqué par le scea d'un crash boursier comparable à celui de 1974. Les performances s'en sont ressenties.

	2002	2001	Moyenne historique
Performance brute de la CPEV	-16.32 %	-12.09 %	4.22 %
Performance brute des indices de comparaison	-16.44 %	-8.52 %	3.70 %

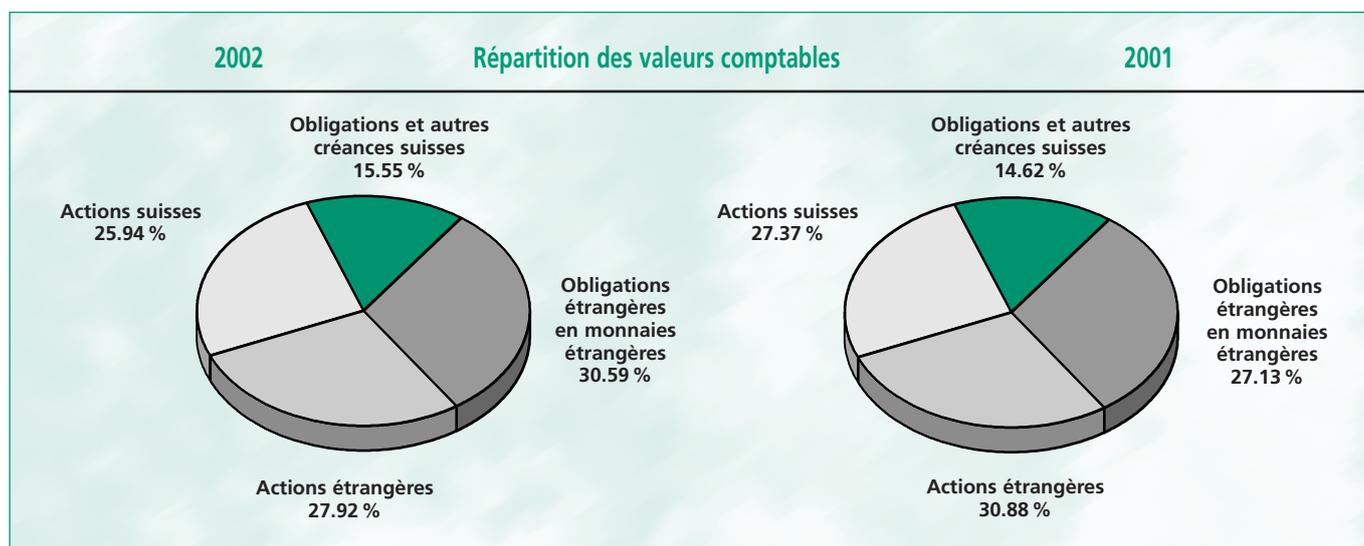
Plusieurs éléments importants ont caractérisé l'année 2002. En premier lieu, dans la continuation de l'année précédente, une volatilité particulièrement élevée a été enregistrée.

En deuxième lieu, tous les marchés des actions ont subi de forts reculs des cours, en particulier le marché Suisse avec une baisse de 25.95%.

En troisième lieu, le CHF s'est renforcé contre les principales devises étrangères, pénalisant ainsi les investissements en obligations internationales (principalement en Euro) et en actions internationales (principalement en Europe et aux USA).

Les principaux mouvements relatifs à la répartition des titres entre les différentes classes d'actif ont été les suivants :

- augmentation des positions en obligations suisses et étrangères (principalement en Euro);
- réduction des risques spécifiques sur les actions, fonds de placements et mandats de gestion par l'implémentation de critères entrées-sorties;
- renforcement de la diversification par style de gestion et par région.



Ces modifications s'inscrivent parfaitement dans l'allocation tactique des actifs décidée par le Conseil d'administration.

Sur le plan comptable et en tenant compte des normes en matière d'évaluation des placements, les taux de rendement sont les suivants :

	2002	2001	2000	1999
Obligations suisses	2.72 %	5.03 %	5.16 %	4.78 %
Obligations étrangères en CHF	-	-	-0.16 %	2.56 %
Obligations étrangères en monnaies étrangères	2.03 %	3.41 %	5.92 %	7.11 %
Actions étrangères	-38.83 %	-17.43 %	5.42 %	12.38 %
Actions suisses	-24.45 %	3.19 %	13.17 %	8.31 %

L'évolution baissière des bourses tout au long de l'année n'a pas permis de dégager les rendements escomptés. La faiblesse de notre marché national et en particulier de

grandes valeurs telles que Crédit Suisse, Zurich et ABB laisse des traces douloureuses.

Seules les obligations ont permis de fournir une rentabilité positive.

	2002	2001	2000	1999
Taux de rendement net des titres	-16.91 %	-1.31 %	7.43 %	7.77 %

De manière résumée, les bourses mondiales ont connu depuis 2000 une des pires périodes depuis près d'un siècle. Dans l'histoire, cette période est proche de celles des années trente ou du milieu des années septante en termes de corrections boursières.

Sur le plan des taux d'intérêt, les politiques monétaires très expansives des banques centrales ont fait pression sur le marché des capitaux. En conséquence, les taux d'intérêt ont connu leur plus bas niveau depuis près de 50 ans. ■

7 Immobilier

Immeubles

Au 31 décembre 2002, la Caisse est propriétaire de 242 immeubles. Ceux-ci abritent 6'756 appartements, 80'029 m² de surfaces commerciales et 6'877 places de parc et garages.

La valeur au bilan a progressé de 2.69 % (2001: 1.24 %). Cette augmentation résulte des opérations suivantes :

Solde à nouveau au 1er janvier		CHF	1'326'394'000.00
Acquisitions:			
Hôpital 30-32, Yverdon	CHF	5'677'000.00	
Pré-Fontaine 61-63, Crissier (immeuble subventionné)	CHF	4'795'000.00	
Henri-Plumhof 9, Vevey	CHF	3'016'000.00	
Vaudrès 26-28, Clarens (8 places de parc)	CHF	99'000.00	CHF 13'587'000.00
Constructions terminées:			
Gare 27-29, Morges	CHF	19'158'000.00	
Grey 66-68, Lausanne (solde compte de construction)	CHF	718'000.00	CHF 19'876'000.00
Ventes:			
Néant	CHF	0.00	CHF 0.00
Travaux à plus-value lors de rénovations			CHF 3'833'374.75

suite du tableau en page 19

Amortissements :

Immeubles subventionnés	CHF	-1'520'000.00		
Divers & arrondi	CHF	-36'374.75	CHF	-1'556'374.75
Solde au 31 décembre			CHF	1'362'134'000.00

Investissements sur immeubles en propriété

Solde au 1er janvier			CHF	23'161'229.35
Travaux	CHF	31'114'788.50		
Consolidations	CHF	-23'709'374.75		
Transfert au compte entretien des immeubles	CHF	-1'400'207.65	CHF	6'005'206.10
Solde au 31 décembre			CHF	29'166'435.45

Compte tenu des produits et charges des immeubles ainsi que des attributions et prélèvements au Fonds d'amortissement des

immeubles, le rendement net des immeubles s'élève à 4.80% (2001 : 5.30%).

Fonds, provisions et réserves **8**

Provisions pour risques sur titres

Une provision spécifique de CHF 4 millions a été dissoute en raison de la vente de la position à risque.

Des importants ajustements de valeurs ont été enregistrés selon les normes comptables. Une provision globale n'est donc pas nécessaire. Toutefois, une réserve latente existe.

Provision pour investissement non-traditionnels

Les ajustements de valeurs ont été effectués conformément aux normes comptables. Une provision n'est donc pas nécessaire. Toutefois une réserve latente existe sur les « hedge funds ».

Provision pour débiteurs douteux

Après analyse détaillée des risques actuels et prévisibles du portefeuille des prêts, la provision a été diminuée à CHF 1.65 millions. Le contentieux reste très bas.

Fonds d'amortissement et d'amélioration des immeubles

Ce fonds enregistre une attribution usuelle de 0.5% du capital moyen comptable immobilier. L'attribution 2002 s'est élevée à CHF 6'900'000.00 (2001 : 6'770'000.00), compte tenu d'une allocation supplémentaire de CHF 35'000.00.

Fonds de prévoyance

Les dispositions concernant ce fonds sont définies aux articles 102 et suivants LCP. En 2002, il a enregistré les opérations suivantes :

Solde au 1er janvier			CHF	7'575'087.00
Finances d'entrée	CHF	492'018.20		
Intérêts 4 %	CHF	302'297.75		
76 prestations périodiques	CHF	-447'219.00		
19 prestations uniques	CHF	-39'333.95		
102 allocations de Noël	CHF	-40'800.00	CHF	266'963.00
Solde au 31 décembre			CHF	7'842'050.00

Réserve pour dépôts d'épargne

Cette réserve découle de l'application des dispositions transitoires contenues à l'article 139 LCP. En 2002, elle a enregistré le mouvement suivant:

Solde au 1er janvier			CHF	262'729.44
Bonifications	CHF	1'266.89		
Intérêts 3.5 %	CHF	8'688.42		
Capitaux retraites	CHF	-19'948.60		
Capitaux invalidités	CHF	-11'575.85	CHF	-21'569.14
Solde au 31 décembre			CHF	241'160.30

Capital de couverture

Ce capital de couverture est constitué d'une part du Fonds de compensation (article 119 LCP), lequel enregistre la différence entre le rendement moyen des capitaux et le taux technique de 4% et, d'autre

part, du capital proprement dit destiné à couvrir les diverses prestations de la Caisse.

Cette année la Caisse enregistre une diminution nette de CHF 409 millions, elle est détaillée à la note 21.1. ■

9 Rendement moyen des capitaux

Le rendement net des capitaux est détaillé à la note 8.2. Son total s'est élevé à CHF -451,7 millions. Le capital moyen soumis au rendement correspond à la moyenne des capitaux au début et à la fin de l'année (article 120 LCP).

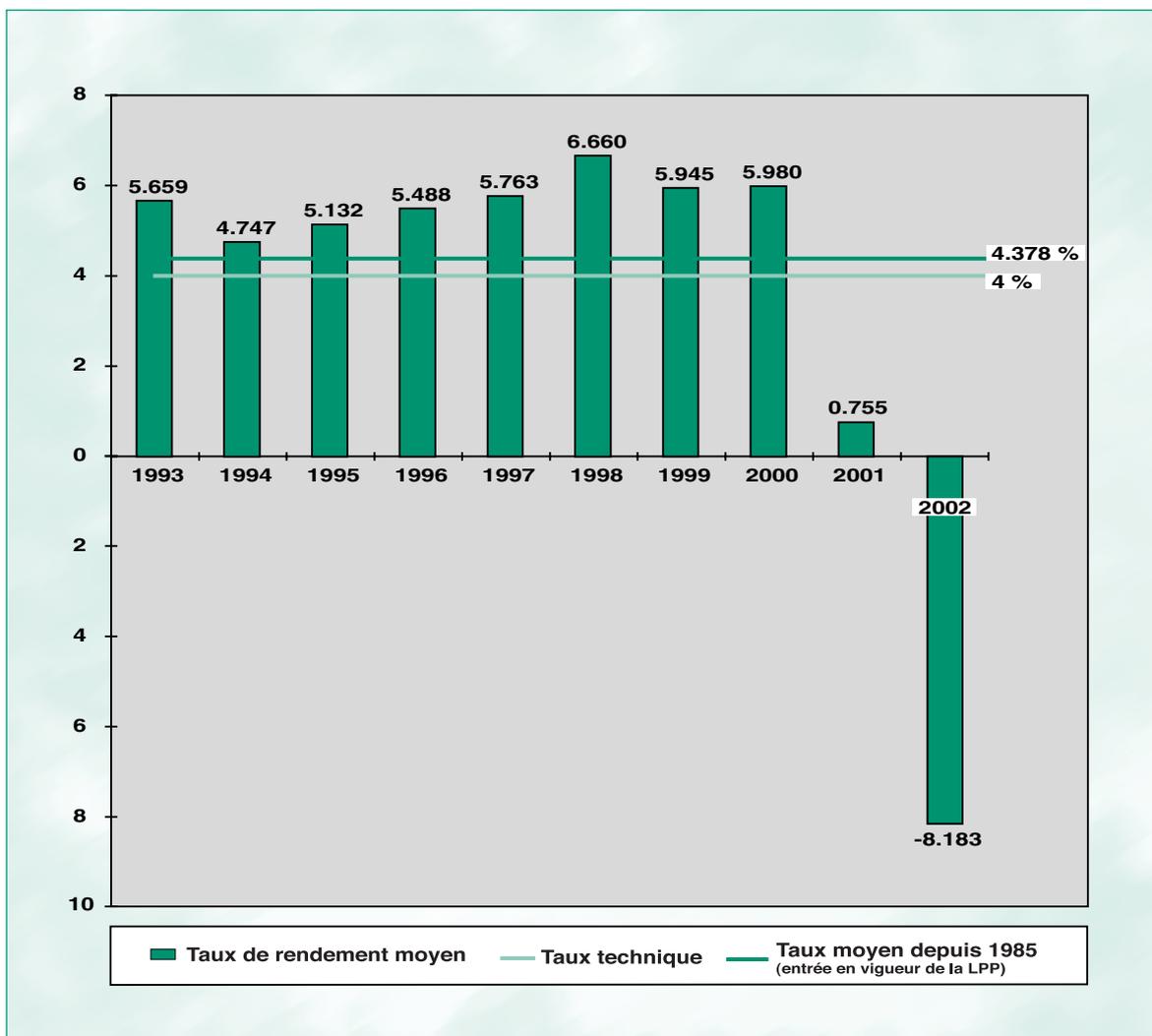
Les capitaux pris en compte sont le capital de couverture, les provisions pour risques sur titres et investissements non-traditionnels. La somme de ces capitaux, au 1er janvier 2002 s'élevait à CHF 5'727.2 millions et à CHF 5'314.1 millions au 31 décembre 2002. La moyenne est donc de CHF 5'520.6 millions.

Le taux de rendement moyen net des capitaux s'établit comme il suit:

$$\frac{-451'738'612.10}{5'520'615'319.47} = -8.183\%$$

La différence entre ce taux et le taux technique de 4% a été prélevée du Fonds de compensation conformément aux dispositions de l'article 119 LCP.

L'évolution de ce taux de rendement, au cours de ces dix dernières années a été la suivante:



Répartitions des placements **10**

Les articles 50ss de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) définissent les limites de placement pour les institutions de prévoyance. Ces normes visent à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

Conformément aux nouvelles normes de l'OPP2 du 01.04.2000, le Conseil d'administration, sur la base d'une analyse rendements/risques, a maintenu l'allocation stratégique à atteindre au 31.12.2005. En vertu de l'article 59, les normes suivantes ont été déterminées:

- l'exposition en monnaies étrangères (actions et obligations) a été fixée à 38%;
- une classe d'actifs comprenant les investissements non traditionnels a été créée. Ce poste est inclus dans les valeurs réelles. La part de cette classe d'actifs a été portée à 3%.

Toutefois, le Conseil d'administration a décidé d'effectuer une nouvelle analyse de congruence actifs-passifs et une nouvelle analyse rendements/risques dans le premier semestre 2003 pour les raisons suivantes:

1. Les mauvais rendements 2001 et 2002 ont épuisé les réserves de la Caisse.

2. Les changements législatifs actuels et prévisibles peuvent modifier sensiblement les données techniques de la CPEV.

Avec l'appui d'experts externes et de la gérante, le Conseil d'administration va réviser l'allocation stratégique des actifs.

Dans cette attente, l'allocation tactique révisée pour 2002 et celle fixée pour 2003 ont été déterminées dans une optique défensive. Les placements en obligations,

hypothèques, immobilier et fonds de couverture ont été augmentés, alors que la part en actions reste au niveau de l'été 2002.

De plus, conformément à l'article 59 OPP2, un rapport a été établi sur l'extension des possibilités de placement. Ce rapport stipule, entre autre, que l'extension des possibilités de placement est conforme au règlement de placement (article 49a OPP2) et que la répartition des actifs respecte les articles 50, 51 et 52 de l'OPP2.

Valeurs nominales	Limites O.P.P.2		Situation basée sur la valeur comptable au 31.12.2002 Répartition en %		Situation basée sur la valeur comptable au 31.12.2001 Répartition en %	
Liquidités		100	193'758'583.82	3.59	313'609'536.86	5.40
Obligations et autres créances suisses		100	707'300'197.10	13.10	703'411'203.30	12.11
Titres gages immobiliers	100	75	740'578'277.40	13.71	762'511'251.90	13.13
Obligations étrangères en CHF		30	0.00	0.00	0.00	0.00
Obligations étrangères en ME	30	20	981'120'243.53	18.17	867'419'081.78	14.94
Valeurs réelles		30		30		30
Actions étrangères		25	663'814'750.00	12.29	880'472'949.08	15.16
Actions suisses		50	622'144'811.92	11.52	894'001'425.70	15.39
Investissements non-traditionnels	70	0	91'034'014.72	1.68	26'343'026.09	0.46
Immobilier		50	1'401'300'435.45	25.94	1'359'555'229.35	23.41
			5'401'051'313.94	100.00	5'807'323'704.06	100.00

La part des investissements non-traditionnels « immobilier » a été rajoutée à la rubrique immobilier (voir notes 13.4 et 15.6).

11 Performance globale

Le calcul de la performance globale permet au Conseil de se forger une opinion quant au résultat de la gestion de ses investissements. Afin de garantir l'objectivité, l'évaluation a été effectuée par un consultant externe (Cominco SA) sur la base des

comptes audités. Cette évaluation est attestée depuis 2001 par une fiduciaire indépendante (BDO Sofirom). La pertinence des résultats fournis est toutefois contrôlée par la Caisse sous l'angle financier et comptable.

	2002	2001	2000	1999	1998	Moyenne
Performance brute de la CPEV	-6.49 %	-4.86 %	3.73 %	10.63 %	7.32 %	2.07 %
Performance brute théorique en respect de l'allocation tactique annuelle*	-7.46 %	-3.70 %	3.48 %	9.58 %	8.63 %	1.64 %
Performance indice Pictet OPP2 fortune globale	-1.16 %	-0.94 %	2.74 %	4.48 %	6.43 %	2.31 %

* Cette performance est calculée en simulant des placements attribués mensuellement exactement selon l'allocation tactique définie par le Conseil pour la fin de l'année.

Selon les informations à disposition à ce jour, la performance de la CPEV se compare favorablement à la moyenne des caisses de pensions suisses.

La comparaison avec l'indice Pictet est délicate compte tenu des différences sensibles dans les allocations d'actifs. Par contre la comparaison avec la performance brute théorique permet de vérifier la qualité de la gestion financière de la Caisse.

Capital pilote 12

Selon les dispositions de l'article 117 LCP, la Caisse doit disposer d'un capital pilote minimum qui équivaut à la moitié de la somme de la réserve mathématique des pensionnés et des prestations de sortie des assurés en activité.

Le faible rendement des capitaux a entraîné une nouvelle fois depuis l'introduction de la nouvelle définition du capital

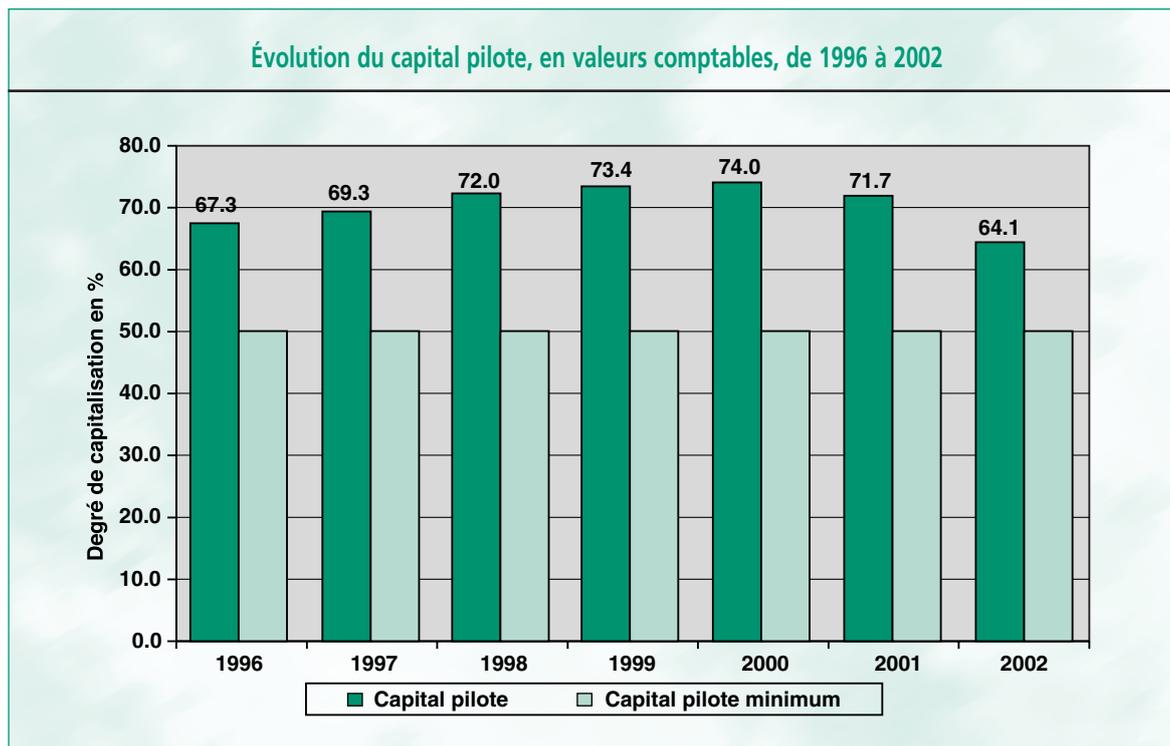
pilote une diminution du degré de capitalisation.

Au 31 décembre 2002, le degré de capitalisation est de 64.1%. Il est inférieur de 7.6 points à celui relevé au 31 décembre 2001.

Le calcul détaillé du capital pilote au 31 décembre 2002 se présente comme il suit:

Montants exprimés en millions de CHF	
Réserve mathématique des pensionnés calculée au taux de 4 %	3'747.347
Somme des prestations de sortie des assurés en activité	4'543.320
Réserve nécessaire en capitalisation intégrale	8'290.667
Capital minimum:	4'145.334
Capital de couverture (voir Note 21 de l'annexe aux comptes)	5'314.068
Le degré de capitalisation est donc de:	$\frac{5'314.068}{8'290.667} = 64.1 \%$

Depuis la modification de la LCP définissant le capital pilote (18 décembre 1995), on constate l'évolution suivante :



Les dispositions légales sont respectées à fin 2002. Par contre, la nouvelle loi régissant la Caisse, entrée en vigueur le 1er janvier

2003, fixe un taux minimum de 75% à atteindre à fin 2005. Des mesures d'adaptation sont nécessaires et sont à l'étude.

Conclusion

Pour la deuxième année consécutive, la Caisse a connu un exercice très difficile dans le contexte d'une grave crise économique à l'échelle mondiale. Cette crise constitue un inversement rapide, complet et absolument inattendu de tendance par rapport aux attentes prévalant lorsqu'il s'est agi, encore récemment, de redéfinir le cadre législatif de notre institution de prévoyance de droit public. Dans cette période agitée, le Conseil d'administration tient plus que jamais son rôle d'organe dirigeant, notamment en se penchant régulièrement sur les résultats de l'allocation des actifs et sur l'opportunité de modifier cette allocation si

des perspectives sérieuses d'amélioration de rendement devaient se présenter.

En définitive, le Conseil d'administration tient à souligner que la gestion d'une institution de prévoyance ne peut se concevoir qu'à long terme. Or, même après deux exercices historiquement calamiteux, il s'avère que le taux de rendement moyen obtenu depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la prévoyance professionnelle en 1985 dépasse le taux technique de 4% fixé par la LCP. Fort de ce constat, le Conseil d'administration reste confiant en l'avenir de la Caisse, qui repose sur des bases solides.

cpev

cpev

cpev

Prestations selon la LPP

cpev

cpev

cpev

En application de l'article 145 LCP, la Caisse a rempli toutes les obligations légales découlant de la LPP.

Au 31 décembre 2002, la situation des avoirs de vieillesse des assurés se résume comme il suit:

Avoirs de vieillesse au 01.01.2002		1'275'959'514.91
Bonifications de l'année	119'836'618.95	
Libres passages LPP encaissés	29'903'991.30	
Intérêts sur libres passages	559'947.10	
Intérêts sur avoirs cumulés	49'186'982.45	
Intérêts sur les démissions	38'122.05	199'525'661.85
À déduire les sorties 2002		
– démissions	27'332'358.92	
– versements anticipés (logement et divorce)	9'529'964.20	
– décès	2'147'717.15	
– retraites	48'139'079.46	
– invalides	8'018'438.40	-95'167'558.13
Avoirs de vieillesse au 31.12.2002		1'380'317'618.63
Avoirs de vieillesse des invalides au 31.12.2002		65'907'531.40
En 2002, 25 908 avoirs de vieillesse ont été tenus conformément à la LPP. La somme des salaires coordonnés LPP s'est élevée à:		928'168'624.00
Pensions mensuelles en cours au 01.01.2003		
4 907 pensions de retraite		1'853'118.05
1 127 pensions d'invalidité		668'921.45
727 pensions de veuve		202'371.81
186 pensions d'orphelins		38'287.60
276 pensions d'enfants d'invalides		39'549.25
<u>252</u> pensions d'enfants de retraité		28'880.35
7 475 pensions LPP		2'831'128.51
La valeur en capital de ces pensions s'élevait à:		
au taux de 0,0 %	660'236'000.00	
au taux de 4,0 %	426'464'000.00	
Fonds de garantie LPP		
En 2002, nous avons dû verser au Fonds de garantie LPP une contribution composée:		
du 0,05 % de la somme des salaires coordonnés LPP 2001		
du 0,03 % de la somme des prestations de sortie		
du 0,03 % de la somme des rentes en cours multiplié par dix		
Le coût pour notre Caisse peut se résumer comme il suit:		
Contributions dues		2'700'154.00
Subsides accordés		-4'543.00
Solde à charge de la Caisse		2'695'611.00

cpev

cpev

cpev

Liste des immeubles

cpev

cpev

cpev

1/4

Liste des immeubles par district

DISTRICT D'AIGLE

Aigle :

Lieugex 11-13-15-17
Lieugex 19-21
Molage 36-44
Pré-Yonnet 39

Bex :

Grand-St-Bernard 30
Montaillet 4

DISTRICT D'AUBONNE

Aubonne :

Traverse 5-7
Trévelin 32-36
Trévelin 38

Bière :

En Fagne

DISTRICT DE COSSONAY

Cossonay :

Morges 24

DISTRICT D'ÉCHALLENS

Échallens :

Couronne 6-8

Étagnières :

La Marquise

DISTRICT DE GRANDSON

Sainte-Croix :

Barbey William 1
Beau-Séjour 16

DISTRICT DE LAUSANNE

Belmont-sur-Lausanne :

Burenos 23-25-27
Burenos 35-37

Cheseaux-sur-Lausanne :

Derrière-la-Ville 12-14
Grands-Champs 7
Lausanne 15
Mèbre 9-11-13-15
Saugettas 11
Sorécot 12
Sorécot 14
Ste-Marie 5
Ste-Marie 6-8
Ste-Marie 7
Ste-Marie 9
Ste-Marie 10

Crissier :

Pré-Fontaine 61-63

Épalinges :

Bois-Murat 1
Bois-Murat 9-11
Croisettes 17-19-21
Croisettes 23-25-27-29
Croix-Blanche 44
Vaugueny 2-4-6-8

Lausanne :

Beau-Séjour 27
Berne 12
Béthusy 84 A-B-C
Bois-de-la-Fontaine 11
Boisy 40-42
Bonne-Espérance 17
Borde 3 A-B-C-D, 5 C-D
Caroline 7 bis, St-Martin 2-4-6
Caroline 11 bis, St-Martin 8
Cathédrale 5
Cèdres 1
César-Roux 7
Chailly 17-19-21
Champ-Soleil 20-22
Chandolin 5
Collonges 12
Collonges 12 bis
Collonges 35-37
Dent-d'Oche 3-5-7
Devin 3
Échallens 68
Entrebois 2
Furet 6-8
Gottettaz 14-16

Lausanne (suite):

Grancy 15
Grancy 17
Grey 66-68
Guiger-de-Prangins 19-21
Jomini 16
Jurigoz 4 A-B
Levant 137
Libellules 6-8
Libellules 10-12
Malley 12
Mon-Loisir 8
Mont-d'Or 34,
Marc Dufour 64
Montelly 27
Montelly 28
Montolieu 92
Morges 72
Pavement 11-13-15
Pavement 115
Pavement 117
Pavement 119
Pierrefleury 54
Pontaise 14, Crêtes 7, Traversière 1
Pontaise 30
Pré-du-Marché 36-38-40
Rambert E. 24-26
Rond-Point 1
Rovéréaz 4
Simplon 27
St-Martin 24
Trabandan 37 C
Tribunal-Fédéral 7
Tribunal-Fédéral 9
Tunnel 1-3
Tunnel 17 (Parking)
Université 18-19-20-24, Barre 1
Valentin 10
Victor-Ruffy 47
Vinet 8
Vinet 23
Vuachère 16
World Trade Center

Paudex:

Fontaine 3
Simplon 8
Simplon 32

Prilly:

Perréaz 56
Rochelle 30
Vallombreuse 107-109

Pully:

Fontanettaz 33
Forêt 39-41
Forêt 61-69
Général-Guisan 78
Lavaux 54
Lycée 20
Ramuz 33

Renens:

Avenir 29-31
Avril 14 9-11-13
Baumettes 72-84
Église-Catholique 1-3
Préfaully 26
Saugiaz 7-9 bis
Sentier de la Gare 2
Verdeaux 7 bis

DISTRICT DE LAVAUX

Chexbres:

Grand-Rue

Cully:

Colombaires 59
Colombaires 71-73

Lutry:

Petite-Corniche 15-17-19

Savigny

Union 13-25
Verne 2-4
Verne 5-7
Verne 9-11

DISTRICT DE MORGES

Bussigny-près-Lausanne:

Alpes 23-31
Riant-Mont 3, Roséaz 26
Rietzaz 7 à 15

Chavannes-près-Renens:

Gare 54-56-58-60
Maladière 4

2/4

Liste des immeubles par district

3/4

Liste des immeubles par district

Écublens :

Croset 12 C-D
Croset 13 A-B-C-D-E-F
Croset 15 A-B-C-D-E-F
Croset 17 B
Croset 17 C
Croset 17 E
Epenex 10-12
Neuve 83
Neuve 85
Neuve 89
Stand 15 A-B-C
Vallaire 6-8

Morges :

André 8
Bochet 12-14
Chenaillettaz 70-80
Gare 11 B
Gare 17
Gare 27-29
Grosse-Pierre 2
Grosse-Pierre 8
Kupfer 10-12
Louis-De-Savoie 4-6
Marcelin 15
Moulin 3-5
Moulin 11-13
Vogeaz 9-11
Warnery 6-6 bis

Préverenges :

Genève 64 A-B
Taudaz 1
Taudaz 5
Venoge 2-4

Saint-Prex :

Penguey 5

Saint-Sulpice :

Vallaire 1
Venoge 7

Tolochenaz :

Saux 6 A
Saux 6 B

DISTRICT DE MOUDON

Moudon :

Burnand 20
Cerjat 7
Cerjat 13
Cerjat 15

DISTRICT DE NYON

Gland :

Molard 2-4

Nyon :

Eysins 12
Eysins 14-16-18
Eysins 42
Fontaines 6 C-D/8
Gare 36
Juste-Olivier 7
St-Cergue 22
Tattes-d'Oie 85

DISTRICT D'ORBE

Bavois :

Les Gubières I & II

Chavornay :

Grand-Rue 87
Jura 34

Orbe :

Chantemerle 7-9
Chantemerle 11
Covets 19
Plamont 2-2 bis
Plamont 5
Plamont 7

Vallorbe :

Mont-d'Or 14-16-18

DISTRICT D'ORON

Oron-la-Ville :

Flon 3

DISTRICT DE PAYERNE

Payerne :

Favez 22-24-26
Temple 19

DISTRICT DE ROLLE

Mont-sur-Rolle:

Fauvette 3

Perroy:

Gare 2

Rolle:

Gare 11-13-15

Général-Guisan 42-44

Pré-du-Gaud 2

Pré-du-Gaud 4

DISTRICT DE LA VALLÉE

Le Chenit:

Neuve 15

DISTRICT DE VEVEY

Blonay:

Brent 17

Chernex:

Fontanivent 36-38

Clarens:

Vaudrès 26-28

Vergers 1, Léman 2-4

La Tour-de-Peilz:

Béranges 18

Clos d'Aubonne 17

Levant 22

Muller Ed. 19

Sully 25

Montreux:

Alpes 5, Paix 8

Industrielle 27-29

Lac 4-6

Saint-Légier:

Deux-Villages 66

Vevey:

Blanchoud 2-4

Chenevières 21

Communaux 6

Deux-Marchés 9

Général-Guisan 39-41-43, Union 24-26

Général-Guisan 61 A-B, Nestlé 28-30

Jardins 1-3

Louis-Meyer 9 A-B-C-D/21 A-B-C-D,

Veveyse 4

Marronniers 20-22-24-26

Midi 33

Paderewski 25

Henri-Plumhof 9

Rousseau 9

Tilleuls 1

DISTRICT D'YVERDON

Yverdon-les-Bains:

Chainettes 25

Châtelard 11-13

Entremonts 24-26-28

Haldimand 19 B

Hôpital 18-28

Hôpital 30-32

Moulins 99

Prairie 12-13-14

Rousseau 8

HORS CANTON

Genève:

World Trade Center

Martigny:

Finettes 32-36

4/4

Liste des immeubles par district

cpev

cpev

cpev

Comptes annuels

cpev

cpev

cpev

Compte de profits et pertes

	Notes	2002	2001
Produits			
Ressources	1	496'296'213.61	463'807'156.91
Recettes diverses	2	210'173.25	3'950'928.70
Produits à court terme	3	2'024'255.49	4'381'557.53
Produits sur prêts à long terme	4	39'127'672.80	49'591'146.40
Produits des investissements non-traditionnels	5	31'695'056.72	1'542'071.30
Produits des titres	6	179'677'964.09	208'609'362.84
Produits des immeubles	7	105'690'360.95	106'533'705.02
Prélèvements de divers fonds, provisions et réserves	8	4'807'610.51	54'736'442.16
Prélèvements au capital de couverture	8	409'094'220.94	0.00
		1'268'623'528.36	893'152'370.86

Charges

Prestations	1	447'873'110.90	449'265'206.80
Frais directs	2	421'972.26	348'306.61
Frais gestion administrative	2	5'632'504.85	10'359'490.84
Charges à court terme	3	160'529.53	154'523.53
Charges des prêts à long terme	4	1'297'757.77	7'620'474.50
Charges des investissements non-traditionnels	5	40'253'240.34	45'752'670.63
Charges des titres	6	731'703'826.69	291'438'524.35
Charges des immeubles	7	33'577'581.65	29'468'024.83
Attributions à divers fonds, provisions et réserves	8	7'703'004.37	7'595'867.59
Attributions au capital de couverture	8	0.00	51'149'281.18
		1'268'623'528.36	893'152'370.86

	Notes	2002	2001
Actif			
Disponibilités	9	158'550'043.10	166'231'733.32
Débiteurs et créances à court terme	10	10'644'917.84	103'196'489.83
Comptes transitoires	11	24'563'622.88	44'181'313.71
Débiteurs et prêts à long terme	12	939'528'419.50	988'367'764.45
Investissements non-traditionnels	13	101'034'014.72	36'343'026.09
Titres	14	2'775'429'860.45	3'119'448'147.31
Immeubles	15	1'391'300'435.45	1'349'555'229.35
		5'401'051'313.94	5'807'323'704.06

Passif

Créanciers à court terme	16	4'885'912.19	3'085'656.98
Comptes transitoires	17	13'063'982.45	14'937'800.70
Provisions diverses	18	1'950'000.00	6'200'000.00
Fonds d'amortissement et d'amélioration des immeubles	19	59'000'000.00	52'100'000.00
Fonds divers	20	8'083'210.30	7'837'816.44
Capital de couverture	21	5'314'068'209.00	5'723'162'429.94
		5'401'051'313.94	5'807'323'704.06

Adoptés par le Conseil d'administration
dans sa séance du 6 mai 2003

Certifiés conformes aux écritures
le 5 mai 2003

Au nom du Conseil d'administration

Pour la Caisse de pensions de l'État de Vaud
Les Retraites Populaires

Jacques-Henri BRON
Président

Daniel CHEVALLEY
Vice-président

Claude RICHARD
Directeur général

Roger BORNAND
Directeur

Principes comptables et d'évaluation

Disponibilités

Les valeurs au bilan sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles représentent les sommes effectivement dues à la Caisse. Les comptes en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Débiteurs et créances à court terme

Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à la Caisse. Des provisions pour risques spécifiques figurent sous la rubrique « provisions diverses ».

Débiteurs et prêts à long terme

Les débiteurs et prêts à long terme représentent les sommes effectivement dues à la Caisse.

Des amortissements ou des provisions ont été enregistrés pour tenir compte des risques spécifiques et de marché.

Investissements non-traditionnels

Les actions, les parts et les créances des investissements non-traditionnels sont comptabilisées au prix de revient mais au maximum à leurs valeurs vénales.

Des amortissements ou des provisions ont été enregistrés pour tenir compte des risques spécifiques et de marché.

Titres

Obligations et autres créances

Les obligations suisses et autres créances sont évaluées à la valeur nominale. Les obligations en monnaies étrangères, les parts de fonds de placement et les mandats de gestion sont inscrits globalement au bilan à hauteur du capital investi par l'Institution, mais au maximum à la valeur boursière. Les valeurs étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Actions

Les actions, parts de fonds de placement et mandats de gestion sont estimés globalement à la valeur investie par la Caisse, mais au maximum à la valeur boursière. Les valeurs étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Instruments financiers dérivés

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2, art. 56a), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture tout en améliorant la rentabilité du portefeuille.

Immeubles

Les immeubles sont portés au bilan au prix de revient sous déduction des amortissements nécessaires économiquement. Les investissements sur immeubles sont généralement augmentés des intérêts intercalaires calculés.

Le Fonds d'amortissement et d'amélioration des immeubles figurant au passif du bilan est destiné à couvrir des dépenses de rénovation. Au 31 décembre, une attribution de 0.5% du capital moyen des immeubles est enregistrée dans ce fonds.

Informations générales sur la Caisse de pensions de l'État de Vaud

A. Généralités

La Caisse de pensions de l'État de Vaud (ci-après : CPEV) a pour but d'assurer les personnes au service de l'État de Vaud contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et de la mort (art. 1 LCP).

La CPEV est un établissement de droit public doté de la personnalité morale et placé sous le contrôle de l'État.

Elle est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle, au sens de la l'art. 48 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

B. Organes

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

L'Assemblée des délégués est composée d'un président, de trente membres et de quatorze suppléants nommés ou désignés pour quatre ans, et rééligibles. La durée totale du mandat ne peut excéder douze ans.

Le Conseil d'État nomme la moitié des membres et des suppléants. Les associations faitières du personnel désignent l'autre moitié des membres et des suppléants; le Conseil d'État prend acte de cette désignation.

L'Assemblée des délégués s'organise elle-même; elle désigne son président et son bureau.

Conseil d'administration

La CPEV est administrée par un conseil d'administration composé de six membres. Trois membres sont nommés par le Conseil d'État et trois membres sont désignés par les associations faitières du personnel.

Le président est choisi par les membres du Conseil d'administration en son sein.

Au 1er janvier 2003, il se compose de:

Président:

Jacques-Henri **BRON**,
avocat, Lausanne

Vice-Président:

Daniel **CHEVALLEY**,
inspecteur principal adjoint à la Police
cantonale vaudoise,
Lausanne

Membres:

Jean **MAUERHOFER**,
directeur d'établissement scolaire,
Puidoux

Eric **ROCHAT**,
médecin, Saint-Légier

Marinette **KELLENBERGER**,
experte comptable diplômée,
Yverdon-les-Bains

Henry W. **ISLER**,
adjoint universitaire, Jongny

*Représentant du Département
des finances:*

Giancarlo **OMBELLI**,
secrétaire général adjoint, Lausanne

Secrétaire:

Jean Daniel **MARTIN**,
président de tribunal, Lausanne

Secrétaire suppléant:

Alexandre **BERNEL**,
avocat, Lausanne

Gérance

La gérance de la Caisse est confiée aux Retraites Populaires (art. 115 LCP).

C. Expert agréé

Le mandat d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle (art. 127 LCP) est exercé par:

Françoise **WERMEILLE**,
PRASA, Nyon

D. Organe de révision

Le Conseil d'État a désigné **Ernst & Young SA**, Lausanne, pour contrôler la gestion, les comptes et les placements de la Caisse (article 123 LCP).

Placement de la fortune

E. Composition de la fortune

Le Conseil d'administration de la CPEV a déterminé, en juin 2000, une allocation stratégique des actifs à cinq ans. Chaque année, il fixe les limites pour les différents véhicules de placements. Des comités de valeurs mobilières, de valeurs immobilières et des investissements non-traditionnels, ainsi que les divisions Finances et Immobilier des Retraites Populaires oeuvrent dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil d'administration sont déterminées de manière à respecter les dispositions de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidités (OPP2) en matière de limites de placements.

F. Instruments financiers dérivés

Des opérations sur devises à terme ont été réalisées sur une partie des portefeuilles en obligations et actions étrangères. (Note 14.4).

Par ailleurs, des opérations d'achats et de ventes de « puts » et de « calls » ont été effectuées conformément aux dispositions de l'OPP2. (Note 6.1)

G. Mandats de gestion

Une partie de la fortune de la Caisse a été confiée à divers instituts bancaires avec lesquels un contrat de gestion de fortune a été

conclu. Les titres y relatifs sont regroupés auprès d'un dépositaire global indépendant qui assure le contrôle des critères de gestion arrêtés contractuellement entre le gestionnaire et la CPEV.

H. Rapport selon l'art. 59 OPP2

Conformément aux dispositions de l'article 59 OPP2, un rapport a été établi sur l'extension des possibilités de placement. Ces analyses démontrent la pertinence de l'allocation des actifs actuels de la CPEV. En outre, l'extension des placements ne met pas en péril la réalisation des buts de prévoyance.

Assurés

I. MOUVEMENT DES ASSURÉS

Effectif au 01.01.2002		23'779
Augmentation		
Nouveaux		3'020
Diminution		
Démissions	-1'566	
Décès sans prestation	-5	
Décès avec prestations	-17	
Invalides	-290	
Retraités	-360	-2'238
Effectif au 31.12.2002		<u>24'561</u>

Notes

1 RESSOURCES	2002	2001
Cotisations et contributions diverses		
Finances d'entrée	492'018.20	472'246.37
Cotisations annuelles des assurés		
Article 12 LCP (8%)	133'402'378.49	127'948'514.36
" 22 al. 2 lettre a) LCP (8%)	293'962.07	266'307.63
" 26 LCP (8%)	3'084.30	2'799.83
" 26 LCP (16%)	3'737'270.17	3'617'607.95
" 27 LCP (8%)	23'626.74	27'570.67
" 27 LCP (16%)	81'945.92	71'309.77
	137'542'267.69	131'934'110.21
Cotisations annuelles des employeurs		
Article 12 LCP (8%)	133'402'378.49	127'948'514.36
" 22 al. 2 lettre a) LCP (8%)	293'962.07	266'307.63
" 26 LCP (8%)	3'084.30	2'799.83
" 27 LCP (8%)	5'386.13	2'964.67
	133'704'810.99	128'220'586.49
Contributions annuelles		
Article 13 LCP (8%)	133'402'378.49	127'948'514.36
" 22 al. 2 lettre a) LCP (8%)	293'962.07	266'307.63
" 26 LCP (8%) assurés	911'090.18	767'924.26
" 26 LCP (16%) employeurs	960'629.21	1'043'679.56
" 27 LCP (8%) assurés	40'972.97	35'654.88
" 27 LCP (16%) employeurs	14'506.45	15'267.68
	135'623'539.37	130'077'348.37
Contributions de rachat	85'528'338.01	70'750'609.46
Versements anticipés remboursés	3'027'657.55	2'070'846.71
Subrogation		
En 2002, la Caisse a pu faire valoir son droit de subrogation dans 3 cas	4'057.40	987.10
Produits sur avances AVS		
Avances remboursées par les bénéficiaires. En 2002, 28 cas	330'693.35	270'503.55
Subsides du Fonds de garantie LPP	42'831.05	9'918.65
	496'296'213.61	463'807'156.91
Somme des traitements cotisants	1'695'294'242.00	1'625'966'854.00

Notes

1 PRESTATIONS

Prestations de la Caisse

Pensions de retraite

Pensions viagères

200'529'829.70

188'379'504.90

Allocations de renchérissement

29'416'830.10

229'946'659.80

29'746'705.25

218'126'210.15

Pensions d'invalidité

Pensions temporaires

2'587'140.60

2'019'283.05

Allocations de renchérissement

13'327.15

13'920.55

Pensions définitives

36'142'627.00

34'761'231.75

Allocations de renchérissement

4'386'535.30

43'129'630.05

4'329'716.90

41'124'152.25

Pensions de conjoint survivant

Pensions viagères

25'942'536.75

24'695'593.50

Allocations de renchérissement

10'960'321.60

36'902'858.35

10'841'132.15

35'536'725.65

Pensions d'enfant

Pensions

6'184'153.30

5'997'612.80

Allocations de renchérissement

303'439.80

6'487'593.10

301'358.85

6'298'971.65

Charges sur avances AVS

Avances non remboursées

suite au décès des bénéficiaires.

En 2002, 3 cas.

87'359.00

72'626.80

Prestations de sortie

En 2002, 1'566 assurés ont démissionné sans avoir droit à une pension.

79'691'698.15

94'660'095.45

Versements anticipés

a) En 2002, 311 pour l'accession à la propriété

30'157'687.90

29'561'670.80

b) En 2002, 76 ensuite d'un divorce

4'107'167.20

34'264'855.10

7'674'945.80

37'236'616.60

Allocations de conjoint survivant

170'349.00

168'800.40

Suppléments temporaires

Suppléments « retraite »

12'566'566.80

11'025'215.10

Suppléments « invalidité »

1) temporaire

787'837.15

649'581.30

2) définitive

578'673.00

13'933'076.95

1'140'934.25

12'815'730.65

Report

444'614'079.50

446'039'929.60

Notes

	2002		2001	
Report		444'614'079.50		446'039'929.60
Prestations du Fonds de prévoyance				
Pensions servies	447'219.00		486'545.00	
Prestations uniques	39'333.95		45'939.20	
Allocations de Noël	40'800.00	527'352.95	42'000.00	574'484.20
Dépôts d'épargne				
Capitaux « retraite »	19'948.60		65'824.00	
Capitaux « invalidité »	11'575.85		0.00	
Capitaux « décès »	0.00	31'524.45	0.00	65'824.00
Contributions au Fonds de garantie LPP		2'700'154.00		2'584'969.00
		447'873'110.90		449'265'206.80

Résultat Ressources - Prestations

	2002		2001	
Ressources	496'296'213.61		463'807'156.91	
Prestations	-447'873'110.90		-449'265'206.80	
	48'423'102.71		14'541'950.11	

2 FRAIS D'ADMINISTRATION

	2002		2001	
Frais directs				
Charges Conseil + Assemblée des délégués	223'579.15		151'855.65	
Frais d'examen médicaux	29'690.30		31'799.80	
Expertises - Travaux techniques	44'948.55		36'190.80	
Frais financiers	115'353.16		120'260.36	
Divers	8'401.10	421'972.26	8'200.00	348'306.61
Frais gestion administrative		5'632'504.85		10'359'490.84
Recettes diverses		-210'173.25		-3'950'928.70
Frais d'administration		5'844'303.86		6'756'868.75

2.1 En 2001, les recettes diverses comprenaient les commissions de gérance et de placement de capitaux qui résultaient d'une calcula-tion interne permettant à chaque catégorie de placement d'enregistrer des charges comparables, qu'elles soient gérées en interne ou en externe.

Dès 2002, le mode de rémunération de la gérante est modifié; les coûts concernant la gestion des placements lui sont versés et imputés directement dans les comptes de charges correspondants.

Pour 2002, les recettes diverses proviennent principalement de frais facturés par la Caisse dans le cadre de la gestion des versements anticipés pour l'accession à la propriété.

	2002	2001
2.2 Frais d'administration en % des traitements cotisants	0,345 %	0,416 %

Du fait des changements mentionnés ci-dessus, ces deux taux sont difficilement comparables.

Notes

	2002		2001	
3 Produits à court terme				
des comptes courants et à terme moins de 12 mois	1'993'940.29		4'187'796.88	
des crédits de construction	30'315.20	2'024'255.49	193'760.65	4'381'557.53
3 Charges à court terme				
des comptes courants et à terme moins de 12 mois	-160'481.55		-151'000.18	
des crédits de construction	-47.98	-160'529.53	-3'523.35	-154'523.53
Résultat		1'863'725.96		4'227'034.00

4 Produits des prêts à long terme				
Produits sur comptes à terme plus de 12 mois	0.00		964'875.00	
Produits sur créances hypothécaires	29'800'707.25		33'023'624.00	
Intérêts de retard	43'199.95		34'614.40	
Produits sur créances recouvrées	1'550.50		0.00	
Produits sur prêts aux corporations de droit public	8'158'853.90		15'191'818.70	
Produits sur prêts divers	1'123'361.20	39'127'672.80	376'214.30	49'591'146.40
4 Charges des prêts à long terme				
Frais sur comptes à terme de plus de 12 mois	0.00		-12'450.00	
Frais sur créances hypothécaires	-811'924.62		-386'010.90	
Pertes sur créances hypothécaires	-251'485.85		-7'123'412.25	
Frais sur prêts aux corporations de droit public	-196'480.29		-94'528.65	
Pertes sur débiteurs	-6'870.85		0.00	
Frais sur prêts divers	-30'996.16	-1'297'757.77	-4'072.70	-7'620'474.50
Résultat		37'829'915.03		41'970'671.90

Notes

	2002		2001	
5 Produits des investissements non-traditionnels				
Produits sur investissements non-traditionnels	241'104.15		129'011.30	
Gains sur investissements non-traditionnels	107'100.02		1'413'060.00	
Correction de valeurs sur investissements non-traditionnels	31'346'852.55	31'695'056.72	0.00	1'542'071.30
5 Charges des investissements non-traditionnels				
Frais sur investissements non-traditionnels	-2'157'353.24		-868'923.60	
Pertes sur investissements non-traditionnels	-38'095'887.10		-952'474.00	
Correction de valeurs sur investissements non-traditionnels	0.00	-40'253'240.34	-43'931'273.03	-45'752'670.63
Résultat		-8'558'183.62		-44'210'599.33
6 Produits des titres				
Intérêts sur obligations suisses	24'605'385.57		26'908'112.43	
Gains sur achats obligations suisses	472'000.00		0.00	
Gains sur obligations suisses	1'506'730.06		135'603.74	
Dividendes sur actions suisses	15'768'351.75		15'516'411.64	
Gains sur actions suisses	55'204'481.93		52'830'531.91	
Dividendes sur actions étrangères	10'857'772.09		10'811'253.44	
Gains sur actions étrangères	19'969'297.64		36'554'014.86	
Intérêts sur obligations étrangères en ME	45'259'368.07		42'143'615.56	
Gains sur obligations étrangères en ME	6'034'576.98	179'677'964.09	23'709'819.26	208'609'362.84
6 Charges des titres				
Frais de gestion sur obligations suisses	-1'180'581.73		-437'718.83	
Pertes sur obligations suisses	-5'007'790.00		0.00	
Amortissements sur achats obligations suisses	-6'960'007.00		-1'042'510.00	
Correction de valeurs sur obligations suisses	-257'871.75		0.00	
Frais de gestion sur actions suisses	-2'395'875.22		-1'562'480.47	
Pertes sur actions suisses	-60'322'233.55		-39'220'921.32	
Correction de valeurs sur actions suisses	-226'225'787.36		0.00	
Frais de gestion sur actions étrangères	-4'478'412.97		-4'782'586.27	
Pertes sur actions étrangères	-271'273'844.24		-79'633'727.25	
Correction de valeur sur actions étrangères	-121'062'432.61		-128'344'248.34	
Frais de gestion sur obligations étrangères en ME	-2'631'572.44		-1'886'843.03	
Pertes sur obligations étrangères en ME	-29'458'218.33		-15'606'584.68	
Correction de valeurs sur obligations étrangères	-449'199.49	-731'703'826.69	-18'920'904.16	-291'438'524.35
Résultat		-552'025'862.60		-82'829'161.51

6.1 Les résultats sur titres comprennent un montant net de CHF 20'509'660.35 relatif aux opérations sur instruments dérivés. (2001 : CHF 18'354'656.26)

Notes

	2002		2001	
7 Produits des immeubles				
Revenus des immeubles	104'667'169.40		100'268'911.27	
Intérêts sur investissements sur immeubles en propriété	1'023'191.55		813'793.75	
Bénéfice sur ventes d'immeubles	0.00	105'690'360.95	5'451'000.00	106'533'705.02
7 Charges des immeubles				
Frais de gestion des immeubles	-7'120'682.05		-4'666'609.70	
Entretien et autres charges d'immeubles	-24'900'524.85		-23'282'753.17	
Amortissement sur travaux	-1'556'374.75	-33'577'581.65	-1'518'661.96	-29'468'024.83
Résultat		72'112'779.30		77'065'680.19
8 Prélèvements à divers fonds, provisions et réserves				
Provision pour investissements non-traditionnels	0.00		6'000'000.00	
Provision pour débiteurs douteux	250'000.00		7'100'000.00	
Provisions pour risques sur titres	4'000'000.00		41'000'000.00	
Fonds d'amortissement et d'amélioration des immeubles	0.00		0.00	
Fonds de prévoyance	527'352.95		574'484.20	
Réserve pour dépôts d'épargne	30'257.56	4'807'610.51	61'957.96	54'736'442.16
8 Attributions à divers fonds, provisions et réserves				
Provision pour investissements non-traditionnels	0.00		0.00	
Provision pour débiteurs douteux	0.00		-50'000.00	
Fonds d'amortissement et d'amélioration des immeubles	-6'900'000.00		-6'770'000.00	
Fonds de prévoyance	-794'315.95		-765'561.20	
Réserve pour dépôts d'épargne	-8'688.42	-7'703'004.37	-10'306.39	-7'595'867.59
Résultat		-2'895'393.86		47'140'574.57
8 Attributions au capital de couverture				
Fonds de compensation	675'050'000.00		185'807'000.00	
Capital	-265'955'779.06	409'094'220.94	-236'956'281.18	-51'149'281.18
Résultat		409'094'220.94		-51'149'281.18

8.1 Le Fonds d'amortissement et d'amélioration des immeubles est destiné à prendre en charge d'importants travaux de rénovation qui peuvent être effectués sur les immeubles et qui sont économiquement nécessaires.

Outre l'attribution annuelle de 0.5 % CHF 6'878'174.20, une attribution complémentaire de CHF 21'825.80 a été enregistrée en 2002.

	2002		2001	
8.2 Rendement net des capitaux				
Résultat net sur produits à court terme		1'863'725.96		4'227'034.00
Résultat net sur prêts à long terme	37'829'915.03		41'970'671.90	
Attribution provision pour débiteurs douteux	0.00		0.00	
Prélèvement provision pour débiteurs douteux	250'000.00	38'079'915.03	7'100'000.00	49'070'671.90
Résultat net sur investissements non-traditionnels	-8'558'183.62		-44'210'599.33	
Attribution provision pour investissements non-traditionnels	0.00		0.00	
Prélèvement provision pour investissements non-traditionnels	0.00	-8'558'183.62	6'000'000.00	-38'210'599.33
Résultat net sur titres	-552'025'862.60		-82'829'161.51	
Attribution à la provision pour risques sur titres	0.00		0.00	
Prélèvement provision pour risques sur titres	4'000'000.00	-548'025'862.60	41'000'000.00	-41'829'161.51
Résultat net sur immeubles	72'112'779.30		77'065'680.19	
Attribution provision pour débiteurs douteux	0.00		-50'000.00	
Attribution au fonds d'amortissement et d'amélioration des immeubles	-6'900'000.00		-6'770'000.00	
Prélèvement du fonds d'amortissement et d'amélioration des immeubles	0.00	65'212'779.30	0.00	70'245'680.19
Intérêts 4 % attribués au fonds de prévoyance		-302'297.75		-293'314.83
Intérêts 3,5 % attribués à la réserve pour dépôts d'épargne		-8'688.42		-10'306.39
		-451'738'612.10		43'200'004.03
8.3 Attribution du rendement net des capitaux				
Intérêts 4 % (taux technique) à capital	-223'310'121.01		-229'003'137.99	
Insuffisance (+) ou surplus (-) de rendement au fonds de compensation	675'048'733.11	451'738'612.10	185'803'133.96	-43'200'004.03
		451'738'612.10		-43'200'004.03

Notes

Notes	Actif	2002	2001	Différences
9 Disponibilités				
	Chèques postaux	17'781'137.43	11'721'507.41	6'059'630.02
	Banques comptes courants	140'768'905.67	154'510'225.91	-13'741'320.24
		158'550'043.10	166'231'733.32	-7'681'690.22
10 Débiteurs à court terme				
	État de Vaud	480'616.54	737'992.82	-257'376.28
	Hospices cantonaux	2'249'971.05	1'842'406.52	407'564.53
	Administration Fédérale des contributions	2'022'113.75	3'289'964.05	-1'267'850.30
	Banques comptes à terme moins de 12 mois	0.00	82'300'000.00	-82'300'000.00
	Annuités à percevoir	4'685'491.30	4'928'149.00	-242'657.70
	Prêts	207'617.40	528'928.40	-321'311.00
	Gérants	0.00	0.00	0.00
	Chauffage	457'964.00	1'833'600.80	-1'375'636.80
	Débiteurs pour travaux immobiliers à refacturer	328'674.15	679'093.03	-350'418.88
	Débiteurs divers	0.00	7'938.00	-7'938.00
	Comptes en suspens - pensionnés et démissions	0.00	1'694.00	-1'694.00
	Crédits de construction	212'469.65	7'046'723.21	-6'834'253.56
		10'644'917.84	103'196'489.83	-92'551'571.99
11 Actifs transitoires				
	Intérêts courus sur comptes à terme	0.00	10'203.75	-10'203.75
	Intérêts courus sur créances hypothécaires	5'055'751.25	5'867'286.30	-811'535.05
	Intérêts courus sur prêts aux corporations de droit public	786'684.00	954'722.20	-168'038.20
	Intérêts courus sur prêts divers	0.00	0.00	0.00
	Intérêts courus sur obligations	13'070'049.98	13'883'942.36	-813'892.38
	Loyers à recevoir	989'589.35	1'165'889.75	-176'300.40
	Autres transitoires	4'661'548.30	22'299'269.35	-17'637'721.05
		24'563'622.88	44'181'313.71	-19'617'690.83
12 Débiteurs à long terme				
	Banques comptes à terme plus de 12 mois	16'600'000.00	21'600'000.00	-5'000'000.00
	Créances hypothécaires	740'578'277.40	762'511'251.90	-21'932'974.50
	Prêts aux corporations de droit public	167'602'300.00	189'057'280.00	-21'454'980.00
	Prêts divers	7'065'178.65	8'152'216.30	-1'087'037.65
	Avances AVS à récupérer	7'682'663.45	7'047'016.25	635'647.20
		939'528'419.50	988'367'764.45	-48'839'344.95

12.1 Le compte Prêts aux corporations de droit public comprend CHF 50'000'000.00 de prêts à l'État de Vaud garantis par des obligations simples (2001: CHF 60'000'000.00).

Notes

Actif	2002	2001	Différences
13 Investissement non-traditionnels valeurs comptables			
Private equity	26'117'807.82	23'433'025.09	2'684'782.73
Soutien économique	14'897'034.00	12'910'001.00	1'987'033.00
Hedge funds	60'019'172.90	0.00	60'019'172.90
	101'034'014.72	36'343'026.09	64'690'988.63
13.1 Investissement non-traditionnels valeurs économiques			
Private equity	26'117'807.82	23'433'025.09	2'684'782.73
Soutien économique	14'897'034.00	12'910'001.00	1'987'033.00
Hedge funds	60'685'993.05	0.00	60'685'993.05
	101'700'834.87	36'343'026.09	65'357'808.78
13.2 Investissement non-traditionnels réserves latentes			
Private equity	0.00	0.00	0.00
Soutien économique	0.00	0.00	0.00
Hedge funds	666'820.15	0.00	666'820.15
	666'820.15	0.00	666'820.15

13.3 La valeur économique des investissements non-traditionnels «Private equity» est déterminée en tenant compte des cours de clôture, des dernières valeurs nettes d'inventaires ou des valeurs comptables. En règle générale, une décote d'illiquidité de 20 % a été enregistrée.

13.4 Les investissements non-traditionnels «Soutien économique» comprennent CHF 10 millions d'investissements «immobilier» qui, dans le cadre du contrôle OPP2, ont été ajoutés à la rubrique "Immeubles" (note 15.6) .

Notes

Actif	2002	2001	Différences
14 Titres valeurs comptables			
Obligations suisses	508'350'055.00	477'554'690.75	30'795'364.25
Obligations étrangères en ME	981'120'243.53	867'419'081.78	113'701'161.75
Actions étrangères	663'814'750.00	880'472'949.08	-216'658'199.08
Actions suisses	622'144'811.92	894'001'425.70	-271'856'613.78
	2'775'429'860.45	3'119'448'147.31	-344'018'286.86
14.1 Titres valeurs boursières			
Obligations suisses	538'643'169.00	489'040'858.84	49'602'310.16
Obligations étrangères en ME	981'120'243.53	867'419'081.78	113'701'161.75
Actions étrangères	663'814'750.00	880'472'949.08	-216'658'199.08
Actions suisses	622'144'811.92	923'298'195.58	-301'153'383.66
	2'805'722'974.45	3'160'231'085.28	-354'508'110.83
14.2 Titres réserves latentes			
Obligations suisses	30'293'114.00	11'486'168.09	18'806'945.91
Obligations étrangères en ME	0.00	0.00	0.00
Actions étrangères	0.00	0.00	0.00
Actions suisses	0.00	29'296'769.88	-29'296'769.88
	30'293'114.00	40'782'937.97	-10'489'823.97

14.3 En 2002, les titres, à la valeur comptable, ont enregistré les corrections de valeurs suivantes (Note 6) :

Sur actions suisses	226'225'787.36	0.00
Sur actions étrangères	121'062'432.61	128'344'248.34
Sur obligations suisses	257'871.75	0.00
Sur obligations étrangères en ME	449'199.49	18'920'904.16
Total	347'995'291.21	147'265'152.50

Notes

Actif

14.4 ENGAGEMENTS CONDITIONNELS EN COURS

A. Instruments financiers dérivés au 31.12.2002

Véhicules de placements	Type d'instrument	Volume des contrats en CHF	Gains / pertes non réalisés en CHF *
Obligations étrangères en monnaies étrangères	Opérations devises à terme (20 engagements)	121'187'675.18	-1'009'406.78
Actions étrangères	Contrat futur (1 engagement)	521'271.75	-11'753.11
Total	21 engagements	121'708'946.93	-1'021'159.89

*compris dans la valeur boursière des mandats au 31.12.2002.

B. Prêts sur titres

Véhicules de placements	Nombre de positions en prêt	Contre-valeur en CHF
Néant	0	0.00
Total	0	0.00

Les prêts sur titres sont garantis par un collatéral d'un minimum de 105 % de la valeur totale des titres. Cette valeur est contrôlée sur une base journalière. Le collatéral est constitué de papiers-valeurs de très grande qualité (obligations gouvernementales ou AAA, obligations ayant un rating minimum de AA, lettres de crédit émises par un nombre très restreint de banques approuvées par les associés de la banque Pictet et Cie). La qualité du collatéral est contrôlée régulièrement par notre dépositaire global.

C. Investissements non-traditionnels

Véhicules de placements	Engagements en devises étrangères	Cours de change (au 31.12.02)	Engagement en CHF
Investissements non-traditionnels (en CHF)			7'552'608.44
Investissements non-traditionnels (en SEK)	25'800'000.00	0.1587	4'094'460.00
Investissements non-traditionnels (en EUR)	6'411'278.00	1.4510	9'302'764.38
Investissements non-traditionnels (en USD)	3'749'838.00	1.3827	5'184'901.00
Total			26'134'733.82

Dans ce cadre, les souscriptions de fonds de placement n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Les sommes ci-dessus représentent les appels de fonds non effectués.

Notes

Actif	2002	2001	Différences
15 Immobilier valeur comptable			
Immeubles	1'362'134'000.00	1'326'394'000.00	35'740'000.00
Investissements sur immeubles en propriété	29'166'435.45	23'161'229.35	6'005'206.10
	1'391'300'435.45	1'349'555'229.35	41'745'206.10
15.1 Immobilier valeur de marché			
Immeubles	1'512'667'514.57	1'449'993'573.71	62'673'940.86
Investissements sur immeubles en propriété	29'166'435.45	23'161'229.35	6'005'206.10
	1'541'833'950.02	1'473'154'803.06	68'679'146.96
15.2 Immobilier réserve latente			
Immeubles	150'533'514.57	123'599'573.71	26'933'940.86
Investissements sur immeubles en propriété	0.00	0.00	0.00
	150'533'514.57	123'599'573.71	26'933'940.86

15.3 Détermination de la valeur de marché

L'estimation ci-dessus du parc immobilier au 31 décembre est basée sur la valeur de rendement. La calculation de cette valeur tient compte de l'état locatif au 1er janvier 2003, sous déduction des vacants considérés comme structurels. Le taux de capitalisation a été déterminé de la manière suivante:

Détermination du taux de rendement brut:

Taux technique CPEV	4%
Frais de gestion et d'entretien des immeubles	3%
	<hr/>
Taux de rendement brut nécessaire	7%

15.4 Dès le 1er janvier 2002, les frais concernant la gestion des placements sont imputés directement sur le rendement de chaque catégorie.

15.5 110 cédules hypothécaires grevant notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles représentent un capital de CHF 156'360'900.00. Elles sont toutes libres de gage.

15.6 Dans le cadre du contrôle OPP2, une somme de CHF 10 millions, investie dans l'immobilier non-traditionnel, a été ajoutée au montant ci-dessus (Note 13.4).

Notes

Passif	2002	2001	Différences
16 Créanciers à court terme			
Les Retraites Populaires	1'013'069.96	1'093'042.16	-79'972.20
Caisse Intercommunale de Pensions	2'108'425.14	87'130.74	2'021'294.40
Annuités perçues d'avance sur créances hypothécaires	111'564.00	118'406.75	-6'842.75
Fournisseurs	7'149.60	0.00	7'149.60
Créanciers AFC	25'117.40	266'394.79	-241'277.39
Gérants	17'126.35	84'220.30	-67'093.95
Créanciers immobiliers	993'662.90	33'430.50	960'232.40
Chauffage	523'763.80	1'325'187.45	-801'423.65
Comptes en suspens	244.20	244.20	0.00
Comptes en suspens - démissions	16'150.80	0.00	16'150.80
Comptes en suspens - pensionnés	69'638.04	77'600.09	-7'962.05
	4'885'912.19	3'085'656.98	1'800'255.21
17 Comptes transitoires			
Loyers perçus d'avance	3'833'734.45	3'754'807.70	78'926.75
TVA	1'459'829.90	2'245'726.65	-785'896.75
Autres transitoires	7'770'418.10	8'937'266.35	-1'166'848.25
	13'063'982.45	14'937'800.70	-1'873'818.25
18 Provisions			
Pour risques sur titres	0.00	4'000'000.00	-4'000'000.00
Pour investissements non-traditionnels	0.00	0.00	0.00
Pour débiteurs douteux	1'950'000.00	2'200'000.00	-250'000.00
	1'950'000.00	6'200'000.00	-4'250'000.00
19 Fonds d'amortissement et d'amélioration des immeubles	59'000'000.00	52'100'000.00	6'900'000.00
20 Fonds divers			
Fonds de prévoyance	7'842'050.00	7'575'087.00	266'963.00
Réserve pour dépôts d'épargne	241'160.30	262'729.44	-21'569.14
	8'083'210.30	7'837'816.44	245'393.86
21 Capital de couverture			
Fonds de compensation	32'174'000.00	707'224'000.00	-675'050'000.00
Capital	5'281'894'209.00	5'015'938'429.94	265'955'779.06
	5'314'068'209.00	5'723'162'429.94	-409'094'220.94

Notes

Passif	2002	
21.1 Variation du capital de couverture		
1 Résultat Ressources-Prestations	48'423'102.71	
1 Finances d'entrée	-492'018.20	Sont attribuées au Fonds de prévoyance
1 Prestations du Fonds de prévoyance	527'352.95	Sont prélevées du Fonds de prévoyance
1 Dépôts d'épargne	31'524.45	Sont prélevés de la Réserve pour dépôts d'épargne
2 Frais d'administration	-5'844'303.86	
8.2 Rendement des capitaux	-451'738'612.10	
Bonifications pour Dépôts d'épargne	-1'266.89	Sont prélevées du Fonds de compensation
	-409'094'220.94	

	2002	2001	Différences
Évolution des réserves latentes			
13.2 Des investissements non-traditionnels	666'820.15	0.00	666'820.15
14.2 Des titres	30'293'114.00	40'782'937.97	-10'489'823.97
15.2 De l'immobilier	150'533'514.57	123'599'573.71	26'933'940.86
	181'493'448.72	164'382'511.68	17'110'937.04
18 Provision pour risques sur titres	0.00	4'000'000.00	-4'000'000.00
19 Fonds d'amortissement et d'amélioration des immeubles	59'000'000.00	52'100'000.00	6'900'000.00
	59'000'000.00	56'100'000.00	2'900'000.00
Total	240'493'448.72	220'482'511.68	20'010'937.04
21 Capital de couverture	5'314'068'209.00	5'723'162'429.94	-409'094'220.94
Capital de couverture en valeurs réelles	5'554'561'657.72	5'943'644'941.62	-389'083'283.90

cpev

cpev

cpev

**Rapport de
l'Organe de contrôle**

cpev

cpev

cpev

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

au Conseil d'administration de la

CAISSE DE PENSIONS DE L'ETAT DE VAUD

Lausanne

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes (bilan, compte de profits et pertes et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Caisse de Pensions de l'Etat de Vaud pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2002.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi fédérale suisse sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité et aux lois du 18 juin 1984 et du 18 décembre 1995 sur la Caisse de Pensions de l'Etat de Vaud.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Lausanne, le 14 mai 2003

PVA-pdv 30/3

Ernst & Young SA



Florian Magnollay
Expert-comptable diplômé
(Responsable du mandat)

Philippe Vaney
Expert-comptable diplômé

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)

■ Succursales à Aarau, Baden, Bâle, Berne, Bienne, Coire, Fribourg, Genève, Kreuzlingen, Lausanne, Lucerne, Lugano, Neuchâtel, Sion, St-Gall, Zoug, Zurich.  Membre de la Chambre fiduciaire

cpev

cpev

cpev

**Annexes au
Rapport de gestion**

cpev

cpev

cpev

Pensions mensuelles

(2001)	2002	
(1720)	1787	pensions d'invalidité définitive
(45)	66	pensions d'invalidité temporaire
(5723)	5912	pensions de retraite
(1724)	1768	pensions de conjoint survivant
(968)	979	pensions d'enfant
(10180)	10512	pensions

Base	Allocation	Total
3'083'112.60	354'167.65	3'437'280.25
123'491.35	482.05	123'973.40
17'241'926.35	2'372'817.85	19'614'744.20
2'225'811.20	907'135.45	3'132'946.65
527'051.30	23'506.00	550'557.30
23'201'392.80	3'658'109.00	26'859'501.80

Suppléments temporaires

(342)	320	suppléments « invalidité définitive »
(45)	58	suppléments « invalidité temporaire »
(850)	891	suppléments « retraite »
(1237)	1269	suppléments

Avances AVS

(260)	295	avances en cours de paiement
(348)	346	avances en cours de remboursement

156'352.40
35'233.35
1'097'285.15
1'288'870.90
163'426.85
134'733.75

Valeur en capital des pensions courantes

L'ensemble des pensions courantes au 1er janvier 2003 (allocations diverses comprises), ainsi que celles qui en découleront, évalué selon les tables actuarielles éditées en 2000 par la Caisse fédérale d'assurance, représente un capital s'élevant à :

	Pensions de base	Suppléments temporaires
– au taux de 0,0 %	5'704'700'000.00	70'339'000.00
– au taux de 4,0 %	3'747'000'000.00	58'132'000.00

Entrée dans la Caisse à l'âge de	Hommes	Femmes	Total
20 ans	672	1131	1803
21	445	846	1291
22	711	999	1710
23	408	843	1251
24	518	817	1335
25	1160	1195	2355
26	645	738	1383
27	683	723	1406
28	492	458	950
29	473	460	933
30	665	487	1152
31	348	414	762
32	361	424	785
33	298	404	702
34	280	378	658
35	262	400	662
36	246	360	606
37	218	349	567
38	187	354	541
39	166	353	519
40	133	311	444
41	113	279	392
42	95	242	337
43	74	235	309
44	85	183	268
45	69	179	248
46	61	154	215
47	59	120	179
48	38	99	137
49	34	97	131
50	36	88	124
51	33	59	92
52	22	49	71
53	19	36	55
54	14	33	47
55	12	22	34
56	9	16	25
57	9	17	26
58	8	6	14
59	9	11	20
60	5	3	8
61	3	3	6
62	2	3	5
63	1		1
64	1		1
67		1	1
Total	10'182	14'379	24'561
Âge moyen à l'entrée:	29.05	30.04	30.00
2001	29.03	30.02	29.09

Âge	Hommes	Femmes	Total
20 ans	16	34	50
21	27	90	117
22	43	158	201
23	67	203	270
24	82	266	348
25	131	333	464
26	143	377	520
27	185	395	580
28	193	384	577
29	200	387	587
30	190	398	588
31	222	405	627
32	206	388	594
33	223	314	537
34	221	340	561
35	273	352	625
36	308	389	697
37	296	371	667
38	304	403	707
39	303	428	731
40	292	407	699
41	281	419	700
42	278	435	713
43	343	425	768
44	384	450	834
45	355	463	818
46	322	419	741
47	363	398	761
48	353	438	791
49	309	424	733
50	341	411	752
51	307	396	703
52	322	384	706
53	289	380	669
54	303	358	661
55	300	368	668
56	301	329	630
57	229	244	473
58	248	247	495
59	219	210	429
60	128	156	284
61	135	115	250
62	63	57	120
63	39	16	55
64	36	14	50
65	3		3
66			0
67	1	1	2
68	2		2
69	3		3
Total	10'182	14'379	24'561
Âge moyen:	44.01	41.06	42.07
<i>01.01.2002</i>	<i>43.11</i>	<i>41.03</i>	<i>42.05</i>

		20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 et plus	Effectif total	Âge moyen
Gardiens-geôliers :	H		20	41	54	35	27	23	22	4		226	41.07
	F	1	1	3	3	3	4	1		1		17	40.06
Infirmiers :	H	8	94	54	84	59	48	47	22	3		419	39.02
	F	135	465	330	361	310	276	239	156	33		2'305	38.11
Éducateurs :	H		3	2	1	2	5	3	3			19	44.01
	F	2	18	13	8	10	9	8	1	1		70	38.00
Enseignants primaires :	H	48	162	111	136	143	274	184	68	3		1'129	41.08
	F	346	662	474	476	652	753	621	308	52		4'344	40.06
Gendarmes :	H	19	79	88	94	114	79	71	55			599	40.09
	F	7	12	3	1							23	27.00
Police de sûreté :	H	7	16	15	28	32	33	30	10			171	42.03
	F	4	11	6	3		1	1				26	30.10
Professeurs-assistants :	H		2	9	16	12	11	6	10	2		68	44.02
	F				7	6	6	2	6	1		28	47.02
Personnel administratif :	H	115	229	310	430	486	523	551	491	153	1	3'289	44.09
	F	199	420	581	569	588	604	594	546	186	1	4'288	42.10
Enseignants professionnels :	H	3	30	81	103	119	123	110	122	41		732	45.11
	F	2	28	33	44	55	61	39	37	6		305	43.06
Enseignants secondaires :	H	4	127	171	231	250	250	218	196	44		1'491	44.01
	F	6	158	216	240	256	230	230	180	30		1'546	43.00
Pasteurs :	H		8	16	20	41	49	36	32	17		219	47.04
	F		3	9	18	18	17	9	12	4		90	44.08
Cantonniers :	H	3	4	35	46	43	47	47	45	15		285	45.10
	F												
Ouvriers :	H	24	61	115	206	197	192	172	149	61		1'177	44.07
	F	27	44	110	149	157	116	122	94	27		846	43.03
Personnel de laboratoire :	H	4	17	12	13	15	21	8	5	3		98	40.04
	F	22	54	62	59	73	59	55	49	12		445	41.08
Préfets, présidents de tribunaux :	H				5	4		11	10	9		39	53.11
	F			3	4	3	3	3	6			22	46.02
Professeurs d'Université :	H			2	17	26	20	45	57	46	8	221	53.04
	F			2	1	5	3	5	3	5		24	49.06
Effectif par sexe :	H	235	852	1'062	1'484	1'578	1'702	1'562	1'297	401	9	10'182	44.01
	F	751	1'876	1'845	1'943	2'136	2'142	1'929	1'398	358	1	14'379	41.06
Effectif global :		986	2'728	2'907	3'427	3'714	3'844	3'491	2'695	759	10	24'561	42.07

		Effectif total	Âge moyen	Degré moyen d'activité	Nombre de postes à 100 %
Gardiens-geôliers	H	226	41.07	100.000000	226.0
	F	17	40.06	94.117647	16.0
Infirmiers	H	419	39.02	96.262541	403.3
	F	2'305	38.11	83.614868	1'927.3
Éducateurs	H	19	44.01	88.928421	16.9
	F	70	38.00	72.906684	51.0
Enseignants primaires	H	1'129	41.08	94.958711	1'072.1
	F	4'344	40.06	78.693292	3'418.4
Gendarmes	H	599	40.09	100.000000	599.0
	F	23	27.00	100.000000	23.0
Police de sûreté	H	171	42.03	100.000000	171.0
	F	26	30.10	94.230769	24.5
Professeurs-assistants	H	68	44.02	86.661716	58.9
	F	28	47.02	82.178571	23.0
Personnel administratif	H	3'289	44.09	95.639514	3'145.6
	F	4'288	42.10	81.249183	3'484.0
Enseignants professionnels	H	732	45.11	88.351436	646.7
	F	305	43.06	70.330455	214.5
Enseignants secondaires	H	1'491	44.01	92.435796	1'378.2
	F	1'546	43.00	76.963751	1'189.9
Pasteurs	H	219	47.04	96.461187	211.3
	F	90	44.08	71.277778	64.2
Cantonniers	H	285	45.10	100.000000	285.0
	F				
Ouvriers	H	1'177	44.07	98.165614	1'155.4
	F	846	43.03	81.710932	691.3
Personnel de laboratoire	H	98	40.04	97.031812	95.1
	F	445	41.08	83.353937	370.9
Préfets, présidents de tribunaux	H	39	53.11	100.000000	39.0
	F	22	46.02	83.636364	18.4
Professeurs d'Université	H	221	53.04	91.217195	201.6
	F	24	49.06	80.847083	19.4
Effectif par sexe	H	10'182	44.01	95.316485	9'705.1
	F	14'379	41.06	80.226644	11'535.8
Effectif global	:	24'561	42.07	86.482284	21'240.9
01.01.2002		23'779	42.05	86.846309	20'651.2

a) Âge prévisible de la retraite

Au 1er janvier 2003, l'âge minimum prévisible de la retraite des 24'561 assurés présents est le suivant :

Âge minimum de la retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
57 ans	1'088	2'097	3'185
58 ans	169	570	739
59 ans	161	442	603
60 ans	2'498	2'725	5'223
61 ans	644	737	1'381
62 ans	5'620	7'807	13'427
64 ans	2	–	2
67 ans	–	1	1
Total	10'182	14'379	24'561
Âge moyen de la retraite :	60.10	60.08	60.09
<i>01.01.2002</i>	<i>60.10</i>	<i>60.07</i>	<i>60.08</i>

b) Âge effectif de la retraite

Durant l'année 2002, 360 assurés ont pris leur retraite aux âges suivants :

Âge effectif de la retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
57 ans	36	28	64
58 ans	3	10	13
59 ans	–	3	3
60 ans	44	38	82
61 ans	6	5	11
62 ans	49	40	89
63 ans	13	37	50
64 ans	3	3	6
65 ans	28	6	34
66 ans	4	2	6
66 ans	2	–	2
Total	188	172	360
Âge moyen de la retraite :	61.02	60.09	61.00
<i>En 2001, 345 retraites :</i>	<i>61.02</i>	<i>60.07</i>	<i>60.11</i>

Âge	Retraités		Invalides définitifs		Conjoints survivants		Effectif total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
20 ans							
21							
22							
23							
24			1				1
25							
26							
27							
28			1	1			2
29				1			1
30			1	3		1	5
31				2			2
32			1	1			2
33			1	5			6
34			1	2		1	4
35			3	3	1		7
36			4	7	1	1	13
37			6	10	1	2	19
38			1	6		3	10
39			3	12	2	2	19
40			6	12		3	21
41			7	18		3	28
42			7	17	1	3	28
43			9	16	1		26
44			14	13		3	30
45			8	21	1	6	36
46			9	17	2	3	31
47			7	21	1	3	32
48			14	23	4	2	43
49			10	26		7	43
50			11	26	3	13	53
51			17	29	3	7	56
52			14	30	1	10	55
53			17	43	3	10	73
54			13	32	3	11	59
55			15	42	3	20	80
56			21	48	4	10	83
57	16	15	19	48	1	20	119
58	40	33	32	35	4	12	156
59	31	29	24	43	6	16	149
60	56	61	36	46	8	17	224
61	85	75	31	35	2	22	250
62	101	86	13	39	1	26	266
63	152	121	18	38	2	21	352
64	143	145	22	30	4	34	378
65	138	141	20	39	3	30	371
66	140	124	19	25	3	37	348
67	149	116	19	21	1	34	340
68	167	117	13	26	5	36	364
69	158	115	26	30	2	33	364

Âge	Retraités		Invalides définitifs		Conjoints survivants		Effectif total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
70 ans	137	122	17	16	2	44	338
71	148	117	22	20	1	43	351
72	153	89	20	12	1	48	323
73	133	102	15	9	3	61	323
74	137	100	12	21	5	51	326
75	106	91	12	8	3	59	279
76	126	85	10	13	4	51	289
77	104	97	9	8	3	64	285
78	96	65	13	5	1	61	241
79	99	72	12	6	2	62	253
80	84	74	7	6	2	62	235
81	91	74	3	5	2	56	231
82	91	57	4	1	2	67	222
83	78	51	5	1	1	50	186
84	53	40	7	4	1	43	148
85	51	42	1	4		50	148
86	44	27	1	4		58	134
87	40	28	2			41	111
88	31	25	5	2		38	101
89	24	22	1	2		37	86
90	19	12	1	1		37	70
91	18	7				31	56
92	20	8				17	45
93	9	5				20	34
94	9	7	1			22	39
95	5	7	1			8	21
96	4	3				2	9
97	2	3				5	10
98	4	3	2			1	10
99		3			1	2	6
100	3	1				1	5
101							
102						2	2
103						1	1
Total	3'295	2'617	697	1'090	111	1'657	9'467
Âge moyen :	72.04	71.09	61.06	57.10	62.08	75.02	70.01
01.01.2002	72.04	71.09	61.02	57.05	62.03	74.09	70.00

